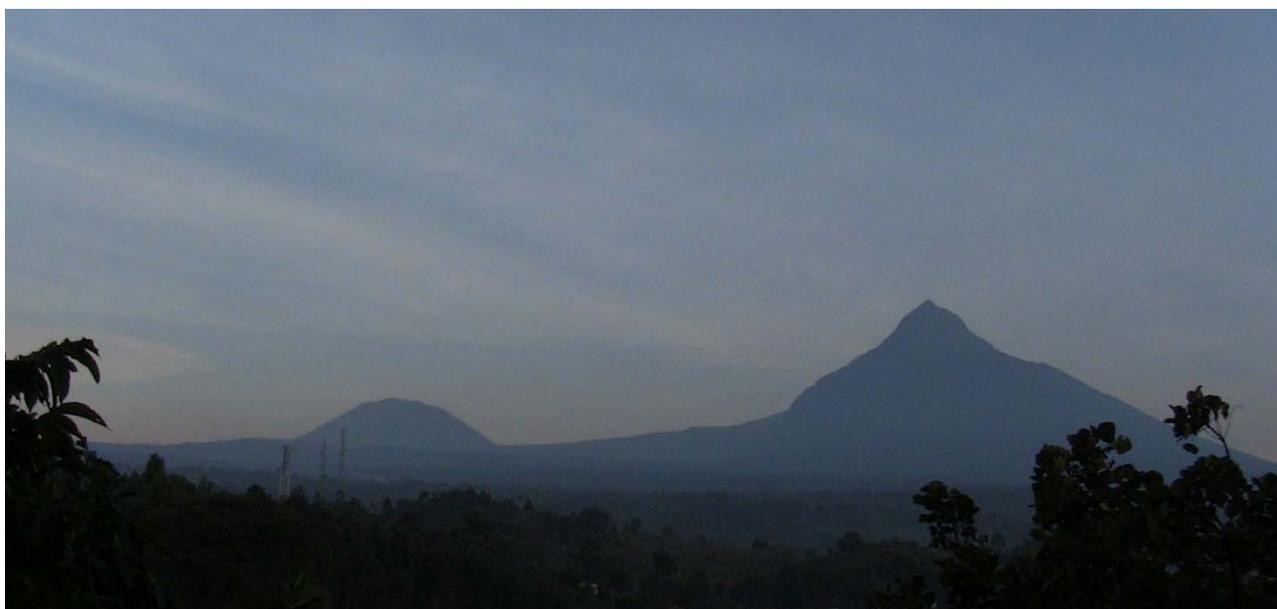


RAPPORT DE MISSION

***Mission de suivi réactif de l'Etat de Conservation du parc national
des Virunga, République démocratique du Congo (RDC)***

07 au 14 mars 2014



**Conrad Aveling (UICN)
Guy Debonnet (Centre du patrimoine mondial, UNESCO)
Paul Ouédraogo (Secrétariat de la Convention de Ramsar)**

Mai 2014

Table de Matières

REMERCIEMENTS	3
ACRONYMES.....	3
RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	4
1 CONTEXTE DE LA MISSION.....	8
2 CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE POUR LA CONSERVATION ET GESTION DU PNVI 10	
3 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES MENACES ET RÉPONSES DE GESTION	11
3.1 LE BRACONNAGE.....	12
3.2 LES OCCUPATIONS ILLEGALES.....	12
3.3 LA PECHE ILLEGALE	16
3.4 DEFORESTATION POUR LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS	18
3.5 LA PRÉSENCE DE GROUPES ARMES	18
3.6 L'EXPLORATION PETROLIERE	21
4 EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE	24
4.1 EVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION SOUHAITE POUR UN RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL 24	
4.1.1 <i>Evaluation des Indicateurs d'intégrité</i>	24
4.1.2 <i>Evaluation des indicateurs des Valeurs</i>	25
4.1.3 <i>Evaluation des Indicateurs de gestion</i>	28
4.2 CONCLUSIONS SUR LE L'ÉTAT DE LA VUE DU BIEN	30
4.3 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES	31
4.3.1 <i>Annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur des limites du PNVi</i>	32
4.3.2 <i>Prendre des mesures au plus haut niveau afin d'arrêter l'implication des FARDC dans les activités illégalles d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la carbonisation et la pêche</i> 32	
4.3.3 <i>Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie, du bien en coopération avec la MONUSCO</i>	32
4.3.4 <i>Fermer et supprimer immédiatement le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke, conformément à la décision du Ministre de la Défense</i>	33
4.3.5 <i>Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien</i>	33
4.3.6 <i>Poursuivre l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires et maintenir les dispositions prise dans le cadre de la réforme institutionnelle pour renforcer la motivation du personnel du parc</i> 33	
4.3.7 <i>Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales</i>	34
4.3.8 <i>Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives</i>	34
5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	35
6 ANNEXES.....	37
6.1 ANNEXE 1 CARTE DU PNVI ET LES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES.....	37
6.2 ANNEXE 2 PROGRAMME DE LA MISSION ET PERSONNES RENCONTREES, MARS 2014.....	38
6.3 ANNEXE 3 TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION.....	40
6.4 ANNEXE 4 : DECISION 37COM7A.4 (PHNOM PENH, 2013).....	42
6.5 ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LES QUESTIONS DE L'INTEGRITE DU BIEN ET LES ACTIVITES DE GESTION	44
FIGURE 3-1 SITUATION DES ZONES DU PNVI OCCUPEES ILLEGALEMENT, OCTOBRE 2010.	14
FIGURE 3-2 . EVALUATION DE L'ENVAHISSEMENT A MAYANGOS, SEPTEMBRE 2013.....	15
FIGURE 3-3. DEMARCATIION DE FRAYERE DU SECTEUR SUD DU PNVI.....	18
FIGURE 3-4. LOCALISATIONS DES BANDES ARMES DANS LE PNVI, MAI 2014.	20
FIGURE 3-5. CARTE DE PERMIS PETROLIERS SE CHEVAUCHANT AVEC LE PNVI.....	23

REMERCIEMENTS

L'équipe de la mission remercie tout particulièrement l'ensemble du staff de l'ICCN sur le terrain, ainsi que son partenaire technique ACF (notamment Emmanuel De Merode et Ephrem Balole) pour l'accueil qui leur a été réservé, leur disponibilité pour les discussions et l'organisation de la visite de terrain. Elle remercie également Luis F. Rodríguez Mendizábal du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO (Bureau RDC) pour l'excellente organisation logistique de la mission ainsi que pour les facilités obtenues auprès de la MONUSCO et des autres agences des Nations Unies en RDC.

ACRONYMES

ACF	Africa Conservation Foundation (maintenant intitulé Virunga Foundation)
ACTOLE	Association des chefs coutumiers et terriens de la côte Ouest du Lac Edouard
ADF-NALU	Allied Democratic Forces – National Liberation Army of Uganda
CAE	Certificat d'Acceptabilité Environnemental
CE	Commission Européenne
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple
COOPEVI	Coopérative des Pêches des Virunga
CPM	Centre du patrimoine mondial
CREF	Réseau pour la Conservation et Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers
DG	Directeur Général
ECS	Etat de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FED	Fonds Européen de Développement
GEEC	Groupe d'Etudes Environnementales du Congo
GVTC	Greater Virunga Transboundary Collaboration
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ICMM	Conseil International des Mines et Minéraux
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
LEM	Law Enforcement Monitoring
M23	Mouvement du 23-Mars
MECNT	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGVP	Mountain Gorilla Veterinary Program
MONUSCO	United Nations Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PICG	Programme International de Conservation des Gorilles
PIN	Programme Indicatif National
PNVi	Parc national des Virunga
PP	Poste de Patrouille
RCD KML	Rally for Congolese Democracy (RCD) Kisangani Movement for Liberation
RDC	République Démocratique du Congo
SOPR	Solidarité pour la Promotion Rurale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNF	United Nations Foundation
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
VUE	Valeur Universelle Exceptionnelle
WWF	Fonds mondial pour la nature
SZF	Société Zoologique de Francfort

RESUME ET RECOMMANDATIONS

Du 07 au 14 mars 2014 une mission de suivi réactif conduite par Conrad Aveling, expert pour l'UICN et Guy Debonnet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été réalisée pour évaluer l'état de conservation du parc national des Virunga en République Démocratique du Congo, bien du patrimoine mondial en péril depuis 1994. Etant donné que tout le Parc a aussi le statut de Zone humide d'importance internationale (« site Ramsar »), le Secrétariat de la Convention Ramsar a été associé à la mission. Ramsar était représenté par Paul Ouédraogo, conseiller principal pour l'Afrique.

Les menaces principales mettant en péril l'intégrité du bien en 2014 sont les suivantes :

- **Les occupations illégales**, notamment à Kiorlirwe (sud-ouest du secteur sud), Ndwali (nord-ouest des plaines de la Rwindi), Nyamilima (partie est du secteur centre); la côte ouest du lac Edouard, Lubiliya (près du poste frontalière de Kasindi), Mayangos (secteur nord) ;
- **La pêche illicite** sur le lac, entraînant une baisse de la production du lac ;
- **La carbonisation des ligneux de la forêt** du secteur volcans pour la commercialisation du charbon de bois ;
- **Le braconnage** des grands mammifères des plaines savaniques ;
- **L'octroi d'un permis d'exploration pétrolière** couvrant la majeure partie des plaines de la Rwindi ainsi que les eaux du lac.

Depuis le rapport de suivi réactif de 2010 le bien a été de nouveau perturbé par une série d'évènements violents qui a coûté la vie à 16 gardes. La rébellion du M23, sur la période d'avril 2012 à novembre 2013, a été particulièrement déstabilisante pour les gestionnaires du bien dans la mesure où les autres milices ont profité pour intensifier leurs activités, les envahissements du parc se sont intensifiés et les FARDC ont de nouveau occupé le secteur Rwindi où ils ont repris le braconnage.

Par rapport au maintien de la VUE du bien la mission a noté :

- Une légère augmentation du nombre de gorilles habitués, et ce malgré l'occupation du secteur gorilles pendant 20 mois par les rebelles du M23. En revanche on note une réduction de la population de gorilles de Grauer sur le Mont Tchiabirimu, estimée à une vingtaine en 2010 et actuellement au nombre d'une dizaine. Il convient toutefois de noter que d'autres populations de gorille de Grauer se trouvent ailleurs à l'est de la RDC.
- Une croissance d'environ 1% de la population d'hippopotames depuis 2010, mais qui représente 6% de la population des années 1970. Les hippopotames sont concentrés sur la rivière Ishasha au niveau de la frontière avec l'Ouganda.
- Les populations de grands mammifères des savanes semblent avoir diminué sensiblement suite au braconnage effectué par des éléments des FARDC et groupes armés durant la rébellion du M23, toutefois aucun recensement aérien n'a pu être réalisé pour vérifier ce constat. Seules les plaines de Lulimbi le long de la rivière Ishasha, bien protégées par l'ICCN durant la rébellion, contiennent encore d'importantes populations de grands mammifères de savanes (notamment de damalisques, de buffles et de Cobes). C'est aussi la zone contenant la majorité des éléphants restants du parc.
- Aucune espèce animale n'a disparu.
- L'intégrité territoriale du parc est de plus en plus menacée par les occupations illégales. La déforestation à Mayangos est particulièrement importante dans la mesure où il s'agit d'une forêt dense humide mature de haute valeur de biodiversité

qui mettra des décennies à se régénérer. Il est estimé que la superficie des occupations illégales a augmenté d'environ 4 à 5% depuis 2010, mais ce chiffre doit être vérifié par une analyse cartographique précise.

- Les activités d'exploration pétrolières, et l'intention de l'Etat partie de procéder à une exploitation si des ressources pétrolières économiquement viables sont trouvées, nuisent gravement à l'intégrité du site, et donc à sa VUE. L'exploration et une éventuelle exploitation pétrolière vont très probablement d'entraîner des changements des caractéristiques écologiques du lac Edouard.

Par rapport aux mesures correctives proposées en 2010 la mission a noté :

1. *Annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur des limites du PNVi*

Le gouvernement n'a pas annulé les permis d'exploration pétrolière se chevauchant avec le bien. Au contraire les Ministres en charge de l'environnement et des hydrocarbures ont déclaré leur souhait de voir l'exploitation pétrolière dans le bien si des réserves importantes sont trouvées. L'Article 24 du projet de loi sur les hydrocarbures (version de mars 2013), prévoit les dispositions pour permettre l'exploration pétrolière dans les aires protégées « pour raisons d'intérêt publique ». La société SOCO continue ses explorations dans le bien. La société TOTAL a adhéré au principe de ne mener aucune activité d'exploration ou exploitation dans la partie de leur block qui se chevauche avec le bien.

2. *Prendre des mesures au plus haut niveau afin d'arrêter l'implication des FARDC dans les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la carbonisation et la pêche.*

Les éléments indisciplinés des FARDC demeurent impliqués dans les activités illégales dans le bien (charbon de bois, braconnage, pêche). La Force Navale sur le lac Edouard est fortement impliquée dans la pêche illégale.

3. *Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie, du bien en coopération avec la MONUSCO*

Malgré la neutralisation des rebelles du M23, au moins sept différentes bandes armées continuent à opérer dans le parc actuellement.

4. *Fermer et supprimer immédiatement le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke, conformément à la décision du Ministre de la Défense*

Le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke a été complètement fermé et supprimé.

5. *Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien*

Les interférences politiques, ainsi que la situation générale d'extrême insécurité, ont continué à empêcher l'ICCN de poursuivre l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien. Si certains sites comme Muramba (évacué en 2010) restent inoccupés, dans d'autres sites les envahissements se sont étendus, particulièrement à Mayangos et Ndwali. La Commission parlementaire de septembre 2013 à Mayangos n'a apporté aucune solution au problème – au contraire en « stabilisant » les occupations là où elles se trouvaient au moment du passage de la Commission, il y a un fort risque que les occupants illégaux l'assimilent à une ouverture pour y rester définitivement.

6. *Poursuivre l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires et maintenir les dispositions prise dans le cadre de la réforme institutionnelle pour renforcer la motivation du personnel du parc*

Depuis la mission de 2010 la réforme institutionnelle de la structure de gestion au PNVi s'est poursuivie avec succès, et ce malgré les perturbations sur le fonctionnement du parc causées par la rébellion du M23 et les attaques quasi-permanentes des bandes armées. Un effort particulier a été consacré à l'amélioration de la gouvernance du lac, l'objectif étant de reprendre le contrôle de la pêche (actuellement anarchique), du lac en vue de restaurer les normes d'une pêche durable.

7. Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales.

Malgré un effort considérable de communication et sensibilisation en direction des autorités compétentes, ce travail est systématiquement entravé par certains élus locaux et nationaux incitant la population à occuper le parc. En dépit d'un discours de soutien au parc par certaines des plus hautes autorités locales et nationales, la réalité est qu'il n'y a toujours pas une réelle volonté politique pour trouver une solution durable au problème d'occupations illégales. Ce qu'il y a de plus déplorable c'est que l'arrivée de SOCO dans le parc qui ne fait que créer des confusions et incite davantage les populations à occuper le bien.

8. Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives

L'activité de production de charbon de bois est quasiment éliminée dans la partie est et nord-est de Nyiragongo, ainsi que dans les plaines de lave en face de Rumangabo, mais demeure intense à l'ouest de Nyiragongo où les FDLR se sont repliés. Un effort très important est consacré au développement de sources alternatives et durables d'énergie. L'installation des infrastructures hydro-électriques (conduites forcées et turbines) constitue une alternative particulièrement prometteuse et appréciée par les autorités et les populations locales. La centrale hydroélectrique de Mutwanga fournit de l'électricité (0,4MW) à 3,600 ménages ainsi qu'aux écoles et hôpitaux, et la centrale de Rutshuru (en chantier) prévoit la production de 12,5MW pour la ville de Rutshuru. D'autres sites seront également équipés.

La mission conclue que le bouleversement de la situation sécuritaire qui a frappé le PNVi depuis 2010 a sérieusement entravé les efforts de l'ICCN pour restaurer les valeurs du bien. Si certains progrès significatifs sont à souligner (protection des gorilles de montagne, progrès sur la gouvernance du lac), la situation des occupations illégales, ainsi que la présence d'une société pétrolière dans le Parc, reste très préoccupante.

La mission conclut que la VUE pour laquelle le PNVi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial reste extrêmement menacée. La mission est particulièrement inquiète par les occupations illégales qui ont augmenté depuis 2010 et qui menacent **l'intégrité territoriale** du bien. **L'intégrité biologique** du bien est menacée par les exploitations illégales de ses ressources biologiques (braconnage, pêche illicite, déforestation, front agricole). La déforestation à Mayangos constitue la plus grande menace actuellement compte tenu du fait qu'il s'agit d'une forêt dense humide mature. En outre les travaux d'exploration pétrolière et la perspective d'une exploitation au sein du bien constitue une menace directe à sa VUE et si elle est poursuivie, nuirait gravement à son intégrité. L'exploration et une éventuelle exploitation pétrolière entraîneront très probable des changements des caractéristiques écologiques du lac Edouard. **La mission recommande donc le maintien du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril et le maintien du mécanisme de suivi réactif.**

Toutefois, la mission estime que la VUE du bien pourrait être récupérée si (i) l'état de droit à l'est de la RDC peut être rétabli afin de permettre la restauration de l'intégrité territoriale du bien, (ii) la mise en place des mesures correctives de gestion du parc se poursuit de façon continue et (iii) si l'Etat partie s'engage à ne pas poursuivre son projet d'exploitation pétrolière dans le bien.

La mission propose d'actualiser les mesures correctives comme suite :

1. *Annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur des limites du PNVi ;*
2. *Prendre des mesures au plus haut niveau afin d'arrêter l'implication des FARDC et la Force Navale dans les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la déforestation, la carbonisation et la pêche;*
3. *Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie, du bien en coopération avec la MONUSCO ;*
4. *Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien;*
5. *Renforcer et concentrer les actions d'application de la loi sur les zones prioritaires et poursuivre les activités de rétablissement de la bonne gouvernance du lac Edouard ;*
6. *Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales ;*
7. *Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, notamment par l'équipement en centrales hydro-électriques.*

En outre, la mission recommande à l'Etat partie de :

1. *Actualiser la fiche descriptive Ramsar du PNVi et renforcer la coopération transfrontalière avec l'Ouganda afin que la partie ougandaise du lac Edouard soit désignée Site Ramsar.*

La mission insiste sur le fait que la mise en œuvre effective de ces mesures correctives nécessitera l'implication du gouvernement au plus haut niveau et la démonstration d'une volonté politique sans équivoque pour appuyer ces mesures.

1 CONTEXTE DE LA MISSION

La République démocratique du Congo a ratifié la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1974.

En 1979 le parc national des Virunga (PNVi) fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en raison des critères suivants :

Critère vii: représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.

- Paysages de montagne exceptionnels (chaîne des volcans, massif du Rwenzori recouvert de végétation dense) ;
- Panoramas exceptionnels (Ishango, vallée de la Sinda - hors parc mais proposée pour inclusion en 1994) ;
- Spectacle des concentrations de grands mammifères dans la zone savanicole ;

Critère viii: être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification.

- Activités tectoniques créant le Rift Albertin, notamment le massif du Rwenzori (avec la plus grande région glaciaire d'Afrique) et les volcans actifs et éteints des Virunga ;

Critère x: contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

- Biodiversité exceptionnelle liée (i) à un gradient d'altitude ininterrompu de 800 m à 5 115 m et (ii) au croisement des trois grands biomes: région guinéo-congolaise, la région afro-montagnarde et la région des lacs centrafricains. Premier parc en Afrique en termes de richesse spécifique ;
- Niveau d'endémisme floristique et faunique très élevé ;
- Présence d'espèces menacées, notamment 3 taxons de grands singes ;
- Biomasse exceptionnelle d'ongulés dans la zone de savane, notamment la population d'hippopotames
- Zones humides d'une importance majeure (i) biologique (biodiversité, zones d'hivernage de l'avifaune paléarctique) et (ii) économique (ressources halieutiques)

En effet il s'agit d'un des parcs les plus emblématiques du continent africain qui ne peut se décrire que par les superlatives : le plus ancien de l'Afrique, le plus diverse en terme de richesse spécifique et diversité d'habitats et le plus spectaculaire en termes de paysages et panoramas.

Lors de la 18ème session du Comité du patrimoine mondial en 1994, le PNVi fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cette inscription fut motivée par l'augmentation rapide des pressions sur le parc qui mettaient en péril l'intégrité du bien. Il s'agissait notamment des envahissements illégaux, initialement par des réfugiés rwandais et plus tard par les populations congolaises, le braconnage, la pêche illicite sur le lac Edouard et le déboisement des forêts du secteur sud (pour la production de charbon de bois). Durant la période d'instabilité politique marquant la fin du régime Mobutu (1992-1997), suivi par les guerres successives entre 1997 et 2004, ces pressions se sont fortement amplifiées et en même temps les capacités de gestion du parc de l'ICCN se sont effondrées. Durant cette période, les partenaires internationaux de l'ICCN se sont mobilisés à travers le projet « Sauvegarder les sites du patrimoine mondial en péril en RDC », initié par l'UNESCO et l'UNF, pour appuyer

l'ICCN pour la gestion des cinq sites du patrimoine mondial. Cette initiative fut critique et a permis de « sauver » les sites.

Des missions de suivi réactifs en 2006, 2007 et 2010 ont tous confirmé l'ampleur des menaces pesant sur l'intégrité du bien et ont recommandé que le site soit maintenu sur la Liste de biens du patrimoine mondial en péril. Les principales menaces identifiées sont :

- Les envahissements illégaux à de nombreux endroits dans le bien ;
- L'exploitation illégale des ressources, notamment le braconnage de la faune, la pêche illégale sur le lac Edouard et la production de charbon de bois ;
- La présence de bandes armées opérant dans le bien ;
- Le chevauchement de la totalité du parc par 5 permis pétroliers dont deux, accordés à TOTAL (block III) et SOCO (block V), font l'objet d'activités d'exploration depuis 2011.

Dans sa Décision 37 COM 7A.4 de juin 2013 le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie d'inviter une mission conjointe du Centre du patrimoine mondial/UICN pour évaluer l'état de conservation du PNVi par rapport à la valeur universelle exceptionnelle du bien et les facteurs affectant son intégrité. La mission devait :

- Evaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien, notamment celles identifiées par la mission de 2010;
- Evaluer l'état des projets d'exploration pétrolière dans et autour du bien et évaluer leur impact potentiel et avéré sur la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ;
- Evaluer l'état actuel du projet pour le nouveau Code des hydrocarbures qui permettraient l'exploration pétrolière dans les aires protégées et de toute autre permis d'exploration dans le bien ;
- Faire le point sur la situation sécuritaire et évaluer les impacts du conflit, sur l'état de conservation du bien, liés à la présence des Forces Armées de la RDC (FARDC), les forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo (MONUSCO) et des groupes armés ;
- Evaluer l'état de conservation souhaité du site en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Réviser, si nécessaire, les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre ;
- Evaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la VUE du bien.

La mission a été réalisée du 07 au 14 mars par Conrad Aveling, expert pour l'UICN et Guy Debonnet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Décision 37 COM 7A.4 du Comité ainsi que les Termes de Référence, l'itinéraire et le programme de la mission sont présentés en Annexe 2. Etant donné que le Parc a aussi le statut de Zone humide d'importance internationale (« site Ramsar »), le Secrétariat de la Convention Ramsar a été associé à la mission. Ramsar était représenté par Paul Ouédraogo, conseiller principal pour l'Afrique.

L'équipe de mission tient à remercier les représentants de l'ICCN, le staff de l'ACF et les populations locales rencontrées pour leur disponibilité et leur collaboration.

2 CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE POUR LA CONSERVATION ET GESTION DU PNVi

Les Parcs Nationaux, Réserves et Domaines de Chasse de la RDC couvrent 8% de la superficie du pays et sont gérés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Cependant les seules aires protégées bénéficiant d'une gestion effective sont celles appuyées par les partenaires extérieurs (ONG et bailleurs de fonds bi- et multilatéraux) notamment les cinq biens du patrimoine mondial. La RDC souhaite doubler la superficie de ses aires protégées.

Depuis le 14 février 2014 une nouvelle loi relative à la conservation de la nature a été votée par le parlement, abrogeant ainsi l'Ordonnance loi n° 69-041 du 22 août 1969. Si l'Article 5 de la loi de 1969 excluait clairement la possibilité d'exploitation minière ou pétrolière dans les aires protégées, cet article a disparu dans la nouvelle loi de 2014 et l'Article 19 prévoit la possibilité, « pour raison d'intérêt public » de déroger aux mesures de protection prévues par la loi. Par ailleurs la loi n'est pas claire sur ce sujet car l'Article 74 prévoit des amendes lourdes pour l'exploration et l'exploitation minière ou pétrolière dans une aire protégée. Il convient également de noter que les nouveaux projets de Codes Minier et d'Hydrocarbures, actuellement en examen par le parlement, envisagent des assouplissements des dispositions légales par rapport à l'exploitation dans les zones protégées. Ceux-ci dénotent d'une évolution inquiétante en matière de protection des aires protégées contre l'industrie extractive dont l'exploitation minière et pétrolière.

La Commission Européenne est le principal partenaire technique et financier du PNVi. Pour la période 2009-2013 le parc a bénéficié de 5M€ sur le PIN 10^{ème} FED, et un montant de 6M€ sur le budget de la Commission vient d'être signé pour une période de 4 ans. Il y aura également un financement, à déterminer dans le 11^{ème} FED. Une trentaine d'organisations internationales, ONG et Fondations privées collaborent également avec le PNVi apportant leurs appuis techniques et financiers¹. On notera en particulier le Howard Buffet Foundation qui, à travers son « *Great Lakes Peace Initiative* », a mobilisé environ 30M\$ en faveur du parc et des initiatives de développement communautaire, notamment des infrastructures hydroélectriques. A travers le site web officiel du parc (www.virunga.cd) le PNVi mobilise des fonds supplémentaires sous forme de dons.

Depuis 2005 l'*Africa Conservation Foundation* (actuellement intitulé *Virunga Foundation*) est chargée de la gestion du PNVi dans le cadre d'un contrat de gestion entre l'ICCN et l'ACF.

¹ <http://virunga.org/team/partners/>

3 IDENTIFICATION ET EVALUATION DES MENACES ET REPONSES DE GESTION

Conformément aux termes de référence la mission devait examiner toutes les menaces pesant sur le site, y compris celles identifiées dans le rapport de suivi réactif précédent de décembre 2010. Les menaces identifiées lors de la mission de 2010 étaient les suivantes :

- Le braconnage ;
- Les occupations illégales ;
- La pêche illégale ;
- La déforestation pour la production de charbon de bois ;
- L'insécurité due à la présence de groupes armés dans le parc ;
- Le permis délivré à la société pétrolière SOCO pour réaliser des activités d'exploration à l'intérieur du parc.

Il convient également de rappeler que depuis le dernier rapport de suivi réactif le parc a été de nouveau secoué par une série d'évènements violents liés à l'état d'insécurité quasi-permanent à l'est du pays et qui a coûté la vie à 16 gardes du parc, dont 12 en 2011, 2 en 2012, 1 en 2013 et 1 en 2014.

En août 2010 les FARDC s'étaient retirées du parc et l'ICCN avaient repris le contrôle de la route de Rwindi. Entre août 2010 et janvier 2011 la fréquence de rackets² et de banditisme armé³ sur la route avait diminué de 85% (de 23 cas/semaine à 2 cas/semaine). Cependant à partir de fin janvier 2011 le parc a connu une flambée de violence avec de nombreuses attaques meurtrières dans les secteurs sud et centre. Cette période correspond également à l'échec du processus de mixage du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) dans l'armée nationale, à l'éclatement des groupes de Mai Mai et à l'arrivée controversée de SOCO dans le parc⁴ pour l'exploration pétrolière.

En Avril 2012 la rébellion du M23 (ex CNDP) s'est éclatée, les rebelles se basant à Katale-Kalengera et occupant le secteur gorilles de Mikeno où ils ont amené des grands troupeaux de bovins. En Juin 2012 l'ICCN a dû évacuer temporairement les familles de gardes de Rumangabo à Goma suite aux combats intenses, mais ils y sont retournés quelques semaines plus tard. En novembre 2012 le M23 a pris la ville de Goma, avant de se retirer à Kibati suite aux négociations internationales. En mars 2013 le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé de doter la MONUSCO d'une « brigade d'intervention » avec un mandat de combattre et de neutraliser les groupes armés dans l'est de la RDC. Jusqu'à cette période, le mandat de la MONUSCO était axé essentiellement sur la protection des civils. Muni de ce nouveau mandat la MONUSCO a pu mener des opérations, avec ou sans les FARDC, contre le M23. En novembre 2013, après des combats très intenses, les rebelles ont été vaincus et ont fui le pays.

Cette rébellion, qui a duré 20 mois, a fortement perturbé le travail de l'ICCN. Néanmoins il convient de souligner que l'ICCN a été la seule institution de l'état qui soit restée sur place pendant la durée du conflit et qui a continué à travailler, traversant régulièrement la ligne de front pour ses activités quotidiennes. La mission salue le courage et le dévouement du personnel de l'ICCN qui a poursuivi sa mission au péril de leur vie.

² Selon les informations reçues par la mission, les FARDC faisaient payer aux véhicules jusqu'à 800\$ par passage.

³ Milices armées FDLR ou Mai Mai.

⁴ Selon les informations reçues par la mission, à deux reprises SOCO a forcé les barrières de Mabenga et Ishasha sous la « protection » des FARDC.

Enfin il convient également de noter que de nombreuses autres milices ont profité de la rébellion du M23 pour refaire surface et intensifier leurs activités. En mai 2014 au moins 7 différents groupes et factions de milices occupaient le parc (voir Figure 3.3, chapitre 3.5).

3.1 **Le braconnage**

Les FARDC basées à Rutshuru lors de l'éclatement de la rébellion du M23 se sont repliées sur la Rwindi où environ 4 000 soldats, ainsi que leurs familles, se sont réinstallés⁵. Selon l'ICCN, ils se sont livrés au braconnage du peu de faune qui restait. Seul le secteur de Ishasha-Lulimbi, à la frontière avec l'Ouganda (Queen Elizabeth NP) a été épargné de ce braconnage intense, et ce parce que l'ICCN a renforcé la sous-station de Lulimbi avec une centaine de gardes pour protéger cette partie du parc dans laquelle se trouvait la majorité de la faune restante du secteur sud du PNVi. Cette stratégie a empêché les FARDC et le M23 d'atteindre Lulimbi. Le PNVi n'a pas été épargné du fléau de braconnage d'éléphant pour l'ivoire. Quarante-sept cas de braconnage ont été enregistrés entre 2012 et 2014. En revanche, malgré l'occupation du secteur Mikeno par le M23 aucun cas de braconnage de gorille n'a été enregistré, sans doute parce que même les rebelles comprennent la valeur économique de cette espèce.

La mission conclue que le braconnage reste une menace majeure pour la VUE du bien. Bien que l'ICCN ait su éviter le braconnage systématique de certaines zones névralgiques comme le secteur gorille ou les savanes autour de Lulimbi et Ishango, une grande partie du bien, et notamment les plaines de la Rwindi sont aujourd'hui presque vidées de leur faune.

3.2 **Les occupations illégales**

Les occupations illégales dans le parc demeurent très importantes et ont augmenté davantage par rapport à 2010 puisque des nouveaux envahisseurs ont profité de la rébellion du M23 pour s'installer illégalement. Plusieurs interlocuteurs ont informé la mission que l'arrivée de SOCO pour l'exploration pétrolière a également contribué aux occupations illégales dans la mesure où les populations ne comprennent pas « *pourquoi l'état a vendu le parc aux exploitants pétroliers alors que depuis 89 ans on leur interdit de s'installer dans le parc* ». La superficie exacte des occupations n'a pas encore été calculée avec précision mais elle est estimée entre 8 et 9% du parc, soit une augmentation de 4 à 5% par rapport à 2010 (voir carte de la situation en 2010, Figure 3.1 ci-dessous).

Kirolirwe : Au sud-ouest du parc, à l'ouest du volcan Nymulagira, la zone de Kirolirwe est depuis 2003 occupée par plusieurs dizaines de milliers de déplacés, d'origine essentiellement des éleveurs en provenance du Masisi et même du Rwanda avec leurs bétails. Depuis 2010 la situation ne s'est pas améliorée mais la mission ne dispose pas de chiffres précis pour le nombre de personnes et la superficie occupée. En 2010 le WWF a estimé que 30 000 personnes occupaient 12 500 ha. La résolution de ce problème demeure difficile, même si la mission a été informée que récemment certaines familles se disent prêtes à partir si des terres d'accueil leurs sont trouvées.

Villages de pêche sur la côte ouest du lac Edouard : Il convient de rappeler que la pêche réglementée sur le lac Edouard est autorisée depuis 1947. Trois pêcheries avaient été reconnues légalement, Vitshumbi et Kyavinyonge (depuis 1947) et Nyakakoma (depuis 1962).

⁵ Entre 2006 et fin 2013 plusieurs milliers de FARDC ont été basés dans les plaines de la Rwindi, sauf entre août 2010 et avril 2012. Selon l'ICCN, des éléments de l'armée étaient impliqués dans le braconnage, l'organisation de la pêche illicite et le racket.

Une coopérative (COOPEVI) était censée réglementer les activités de pêche mais elle est dysfonctionnelle depuis de très nombreuses années. La pêche est faite de façon anarchique depuis une trentaine d'années et le nombre de personnes opérant, à partir de ces trois pêcheries, ne cesse d'augmenter. A cela s'ajoute le fait que l'accord entre la COOPEVI et l'ICCN soit expiré depuis 2009.

Depuis le début des conflits au Congo plusieurs dizaines de milliers de personnes ont créé une dizaine de villages illégaux le long de la côte ouest du lac. La mission a été informée que ces occupations illégales sont encouragées par certaines personnalités politiques⁶. Outre la pêche illégale, les occupants des villages cultivent des superficies importantes autour des villages, en partie pour compenser l'effondrement de la productivité halieutique du lac provoqué par la surpêche. A ce titre les occupations de la côte ouest ont continué à s'étendre vers le sud dans la partie nord-ouest des plaines de la Rwindi entre l'escarpement et la rivière Rwindi où des agriculteurs y cultivent des superficies importantes de riz et de maïs.

Depuis 2006 les différentes vagues de violence ont provoqué des mouvements de populations sur la côte ouest et il a été difficile d'établir des chiffres précis sur l'évolution du nombre d'occupants illégaux. Le nombre a certainement fluctué avec les différents épisodes de violence. Le recensement de WCS (2007 et 2009) a estimé le nombre d'habitants dans les trois pêcheries légales à 32 707, alors qu'en 2009, l'ONG SOPR avait estimé les populations de toutes les pêcheries de la côte ouest à 168 393 personnes. En août 2013 une étude démographique organisée par l'ICCN dans toutes les pêcheries du lac (illégalles et légales) a révélé une population totale de 76 599 personnes, dont 43 741 dans les trois pêcheries légales (Vitshumbi, Kyavinyonge, Nyakakoma) et 32 858 dans les pêcheries illégales de la côte ouest (Kamandi, Kiserera, Muririmbo, Taliha, Lunyasenge, Katundu, Kisaka, Musenda et Kasindi Port). Ceci constitue une augmentation de 22,4% et 39,9% respectivement pour Vitshumbi et Kyavinyonge, une diminution de 6% pour Nyakakoma, et aussi une réduction de 38,9% pour les pêcheries de la côte ouest. Concernant la côte ouest, la diminution est due à la disparition totale des villages de Maghiha et de Muramba, suite aux opérations conjointes ICCN/FARDC en 2011.

La population actuelle de 76 599 représente une augmentation de 277% par rapport à la situation en 1994.

Mayangos.

Durant l'année 2012 et celle de 2013 des envahissements importants ont eu lieu à Mayangos juste au nord de l'ancien camp de Nyaleke. Cette zone a fait l'objet d'envahissements et de déboisements à partir de 2005 mais a été récupérée par l'ICCN en 2009. Sous l'encouragement d'élus locaux, malheureusement la population y est retournée en 2013. Les envahissements sont maintenant plus importants car les populations pénètrent plusieurs kilomètres à l'intérieur du parc. Certains champs ne sont qu'à 40 minutes de marche de la Rivière Semuliki (Figure 3-2). Un aspect particulièrement inquiétant de ce déboisement est le fait qu'il s'agit d'une forêt dense humide mature qui mettra des décennies à se régénérer. Une Commission parlementaire s'est rendue sur le site en septembre 2013, mais les tensions étaient telles que la Commission n'a fait que «stabiliser» les envahissements, c'est-à-dire arrêter l'avancée des agriculteurs là où ils sont, plutôt que d'ordonner l'évacuation totale de la zone occupée illégalement. Actuellement les champs agricoles s'étendent sur environ 5 km à l'intérieur du parc, et ne sont qu'à 3 km de la Rivière Semuliki. Cette situation est extrêmement grave et doit impérativement être résolue le plus vite possible.

⁶ Il convient toutefois de noter qu'un député provincial, qui était particulièrement hostile au parc et qui incitait les gens à occuper la côte ouest, est actuellement en prison pour une incitation à l'assassinat d'un garde ICCN en 2009.

Lubiliya : Depuis 2010, l'ICCN a pu évacuer une partie de cette zone occupée par des champs agricoles et des constructions en pisé (200 Ha). Cette zone en périphérie de la partie construite du village a été détruite et les habitants évacués. Cependant, les empiètements autour du village Lubiliya n'ont pas changé sensiblement depuis 2010. On y voit toujours de nombreux bâtiments en matériaux définitif (briques en dur) construits dans le parc, et ce malgré les efforts de l'ICCN et de l'appui de l'ONU-Habitat pour les délocaliser.

Nyamilima : A Nyamilima les anciennes occupations illégales du Domaine de chasse de Rutshuru continuent à s'étendre depuis 2010. Elles occupent actuellement 10 000 ha comparé à l'estimation de 6 000 ha en 2010. La zone est intensivement cultivée. Un nouvel élément alarmant est que des tracteurs fournis par le Ministère de l'Agriculture sont régulièrement interceptés et arrêtés au-delà de la « ceinture verte » délimitant la dernière zone encore non occupée dans le secteur Mabenga du Domaine de Chasse de Rutshuru.

Mugunga et Nzulo : La situation d'occupations illégales à Mugunga et Nzulo à la sortie de Goma sur la route Goma-Sake n'a pas changé depuis 2010.

FIGURE 3-1 SITUATION DES ZONES DU PNVi OCCUPEES ILLEGALEMENT, OCTOBRE 2010.

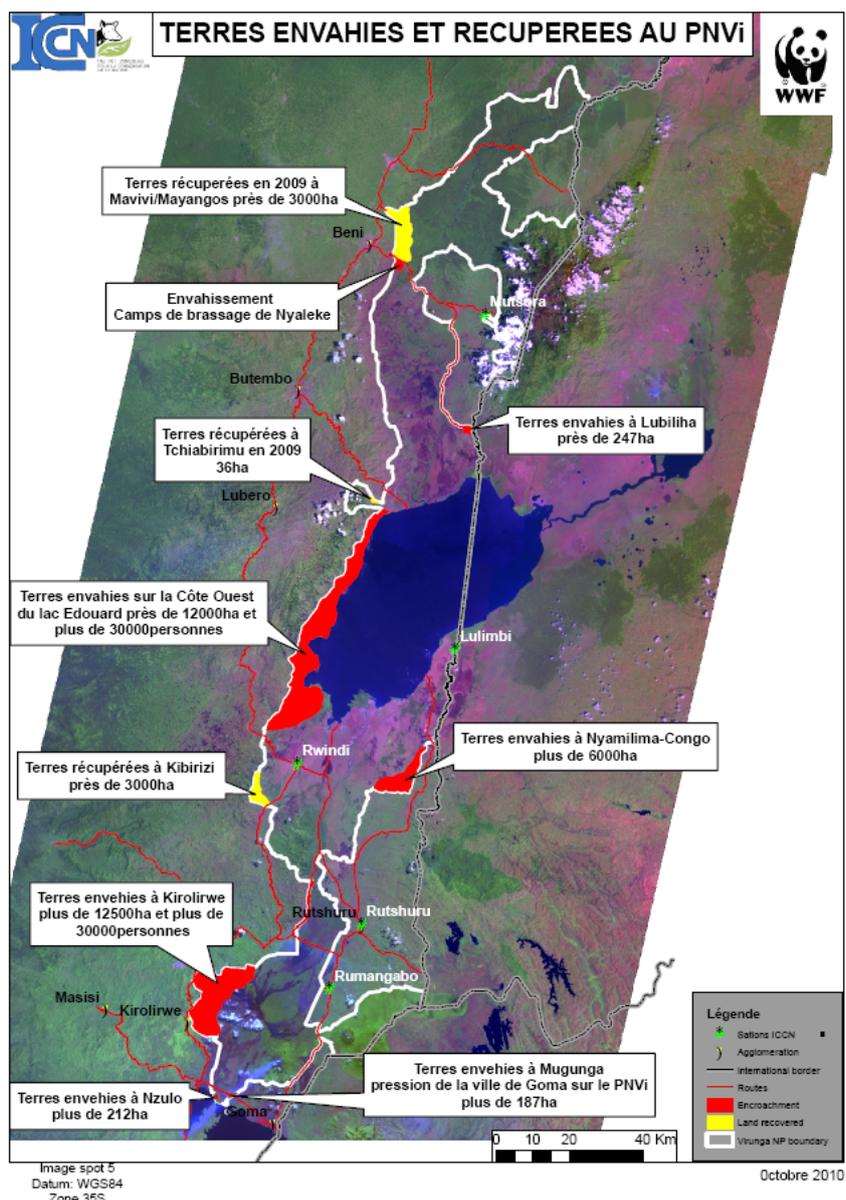
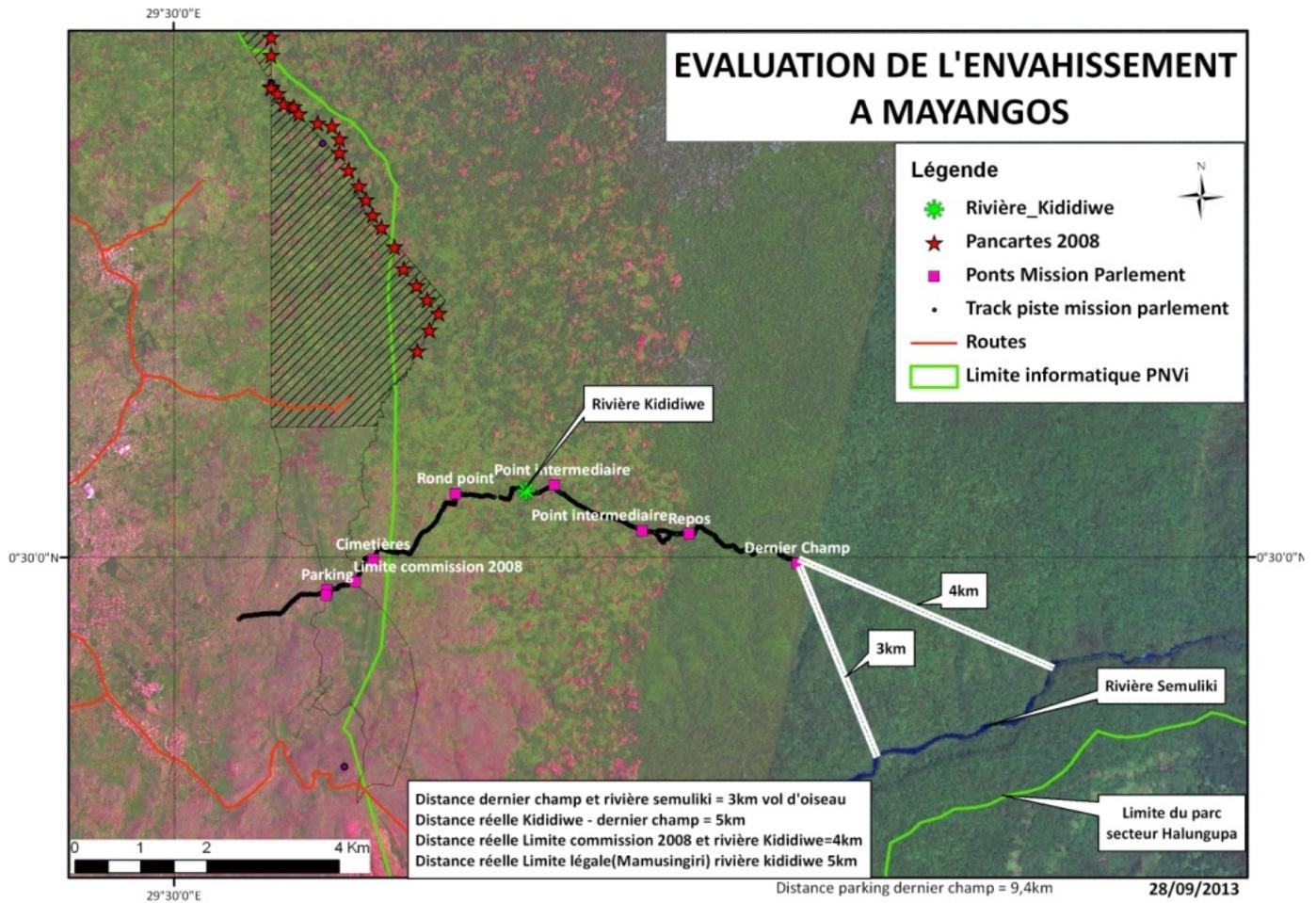


FIGURE 3-2 . EVALUATION DE L'ENVAHISSEMENT A MAYANGOS, SEPTEMBRE 2013.



La situation des envahissements est très complexe et peut évoluer rapidement en fonction de la situation sécuritaire et le contexte socio-politique qui prévaut. Une zone peut avoir été évacuée par l'ICCN, et puis réoccupée deux ans plus tard suite à un changement du contexte sécuritaire et socio-politique. C'est le cas de Mayangos où l'ICCN avait réussi à reprendre le contrôle de 3 000 Ha en 2010 pour se retrouver avec des nouveaux envahissements en 2013 suite à l'incitation des politiciens locaux. On notera toutefois que le site de Muramba sur la côte ouest a été évacué en 2009 et reste toujours inoccupé malgré des tentatives de réoccupation. Cependant le processus d'évacuation de Muramba a été extrêmement difficile pour l'ICCN qui s'est vu accusé de violations du droit de l'homme. La large circulation de ces accusations par des organisations internationales sans une vérification des faits a été particulièrement regrettable et dommageable pour l'institut. En outre, il est important à mentionner que l'ICCN n'a eu presque pas d'appui des autorités locales, provinciales ou nationales pour résoudre la problématique des empiètements, malgré les engagements pris à ce sujet dans la Déclaration de Kinshasa à la suite de la réunion de Haut Niveau en 2011, en présence de la Directrice Générale de l'UNESCO.

Tableau 3-1 Evolution des superficies envahies entre 2010 et 2014

Lieu	Superficie approximative occupée en 2010 (Ha)	Superficie approximative occupée en 2013 (Ha)
Mayangos	3.000	20.000**
Nyaleke	200	0
Karuruma/Mwalika	0	1.000
Lubiliya	200	200
Côte ouest	12.000	20.000
Nyamilima	6.000	10.000
Kibirizi	3.000	5.000
Kirolirwe	12.500	20.000
Nzulo-Bulengo-Mugunga	400	350

Source de données WWF Goma

**A noter qu'il s'agit en partie de la réoccupation d'une zone qui avait été envahie et déboisée en 2005, mais récupérée quelques années plus tard par l'ICCN.

La mission conclue que la problématique des empiètements et occupation illégales dans le bien s'est élargie davantage, malgré des efforts importants de l'ICCN pour la freiner et pour évacuer certaines zones occupées. Elle estime que ces empiètements sont une menace très importante pour l'intégrité du bien et notamment pour les caractéristiques écologiques.

3.3 La pêche illégale

La surexploitation des ressources halieutiques du lac demeure un problème très inquiétant avec comme résultat, selon les pêcheurs, des prises de moins en moins importantes, particulièrement en termes de taille des poissons capturés. La surexploitation est due au surnombre de pirogues (opérant à partir des 3 pêcheries légales et des 9 pêcheries illégales), la pêche dans toutes les frayères et l'utilisation d'engins de pêche illégaux (sennes de plage, maillage trop petits, pirogues non-conformes, etc). Le recensement mené au bord du lac Edouard en 2013 fait état de 3 495 pirogues, alors qu'un total de 700 pirogues était le nombre officiel mentionné dans l'accord COPEVI-ICCN (accord qui a expiré en 2009).

En ce qui concerne la pêche illégale, seize services de l'Etat sont installés dans les villages et, selon les informations reçues, tous sont impliqués dans la pêche anarchique et illégale. L'exemple de la Force Navale est particulièrement flagrant, et la mission a été informée des incidents au cours desquels la Force navale aurait même ouvert le feu sur les embarcations de surveillance de l'ICCN. Les milices FDLR et Maï Maï sont également impliquées dans la pêche et elles seraient à l'origine de nombreuses attaques contre les positions de l'ICCN.

Pour ce qui est des procédures administratives et juridiques applicables aux nombreuses personnes appréhendées, l'administration territoriale et la justice semblent ne pas assumer leurs responsabilités. Peu de dossiers soumis à leur examen aboutissent et l'ICCN se trouve dans un cercle vicieux où les personnes appréhendées se retrouvent systématiquement sur le lac quelques jours après leur interpellation ou leur garde à vue.

Depuis 2010, les autorités du parc ont essayé d'améliorer la gouvernance du lac, avec comme objectif de reprendre contrôle de la pêche en vue de restaurer une pêche durable. Plusieurs axes stratégiques sont poursuivis :

- Intensification de la surveillance du lac (patrouille lacustres, survol en avion), en étroite collaboration avec les comités de pêcheurs qui sont les premiers affectés par la

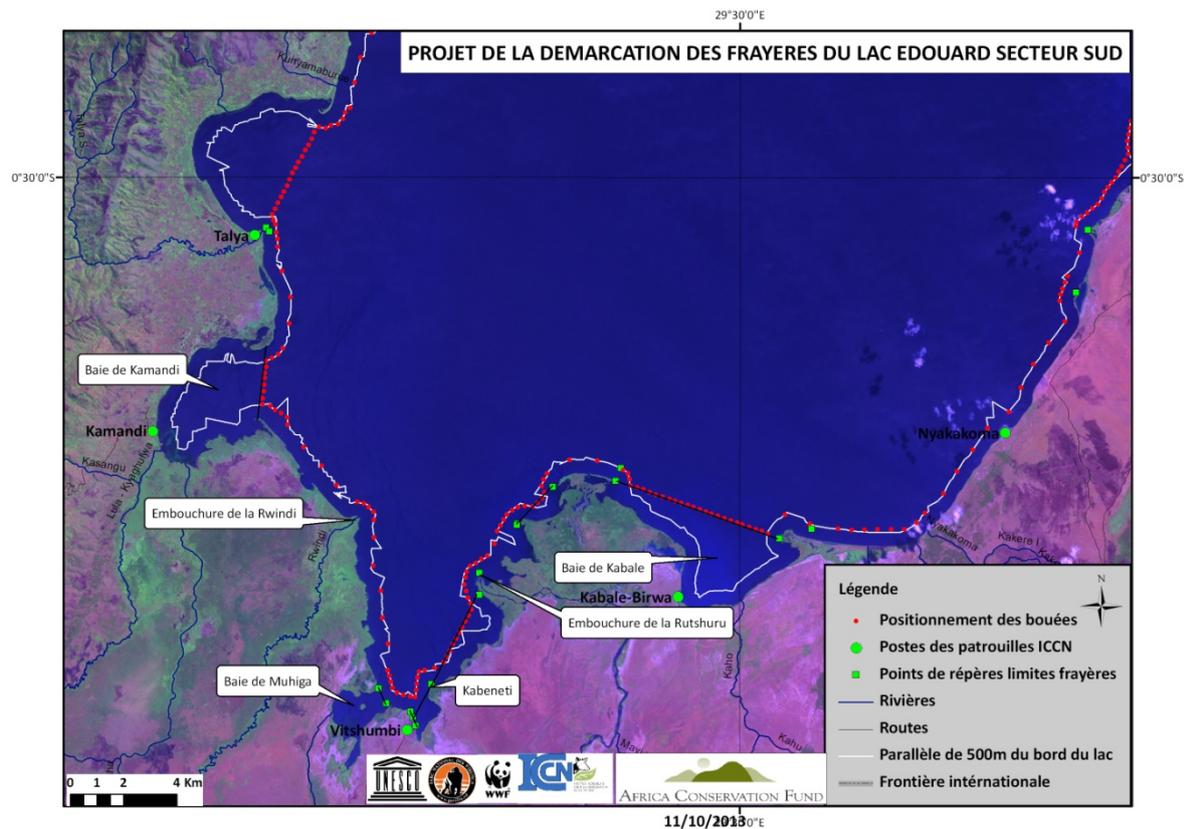
pêche anarchique. Des équipements (canots rapides, moteurs, carburant) sont fournis par l'ICCN. De très nombreuses interpellations sont faites et des équipements illégaux sont régulièrement confisqués et détruits.

- Concertation avec les chefs coutumiers concernés par la pêche en vue de rétablir une Coopérative (COPEVI) fonctionnelle et de renégocier un nouvel accord ICCN-COPEVI.
- Différentes études sont à mener pour mieux connaître la situation actuelle des populations humaines et la ressource (étude démographique, recensement des pirogues opérant sur le lac, étude de la qualité des eaux).
- Mise en place d'une unité de monitoring de la pêche pour suivre l'évolution des prises (espèces, quantités, poids moyen, taille moyenne et lieu précis de capture). Des données fiables sont fondamentales pour une gestion durable de la ressource⁷. Une étude d'analyse de qualité des eaux du lac a également été réalisée.
- Cartographie et délimitation participative des frayères où la pêche est désormais interdite. Ceci a nécessité une large concertation avec les parties prenantes pour expliquer le bien fondé du processus et obtenir leur adhésion au processus. 136 bouées ont été placées dans le secteur sud et le processus sera poursuivi sur la côte ouest et nord.
- Elaboration d'un projet de plan de gestion du lac.

La mission salue les efforts entrepris pour améliorer la gestion des ressources halieutiques et pour l'application des principes de Ramsar dans la gouvernance du lac. Cependant elle note que sans une réelle résolution de la problématique de la pêche illicite, et des pêcheries pirates, il sera difficile d'arriver à une gestion durable de cette ressource très importante pour les populations locales et pour l'équilibre du parc.

⁷ Les données des services de l'état sont très peu fiables, les pêcheurs sous-estimant systématiquement les prises pour éviter les « taxes ».

FIGURE 3-3. DEMARCATIION DE FRAYERE DU SECTEUR SUD DU PNVI.



(source : ACF).

3.4 Déforestation pour la production de charbon de bois

Les activités de production de charbon de bois dans le secteur des volcans actifs continuent sous le contrôle des FDLR. Selon les informations reçus par la mission des militaires des FARDC sont toujours impliqués dans la filière charbon de bois, et perçoivent notamment des taxes sur les sacs de charbons acheminés vers la ville de Goma. Les activités illégales sur le flanc Est du Nyiragongo ont été essentiellement arrêtées par l'ICCN, mais les FDLR se sont déplacées vers l'Ouest pour continuer leurs opérations dans les forêts plus inaccessibles entre le Nyiragongo et le Nyamulagira. L'extrême insécurité dans cette zone rend la tâche de surveillance par l'ICCN particulièrement difficile et périlleuse. Avec les problèmes d'insécurité liés aux affrontements qui ont eu lieu depuis la mission de 2010, l'ICCN a dû abandonner les efforts de surveillance dans cette région. De même, il n'y a pas de données disponibles sur les surfaces déboisées dans cette zone.

La déforestation par les agriculteurs à Mayangos est présentée dans la partie 3.2.

La mission conclue qu'à cause des affrontements dans la zone du Nyamulagira, aucune surveillance de cette zone n'est réalisée et par conséquent la déforestation par les groupes armés, pour la production de charbon de bois continue. A cette situation s'ajoute la déforestation très inquiétante de la forêt dense humide mature de Mayangos pour des mises en cultures.

3.5 La présence de groupes armés

Comme mentionné dans les chapitres précédents, la situation depuis la mission de 2010 a été caractérisée par une grande insécurité à cause des affrontements entre les FARDC et les différents groupes armés, notamment le M23. Actuellement il y a au moins sept groupes armés opérant dans le bien. La Figure 3-4 indique les secteurs occupés par ces différents groupes armés en mai 2014.

La mission a été informé par l'ICCN que des éléments indisciplinés des FARDC demeurent impliqués dans l'exploitation illégale des ressources du parc, notamment la production de charbon de bois dans le secteur sud (effectué en complicité avec les FDLR) et le braconnage, notamment celui des éléphants pour l'ivoire et les grands mammifères (hippopotames, buffles, antilopes) pour la viande de brousse.

Les groupes armés suivant sont identifiés :

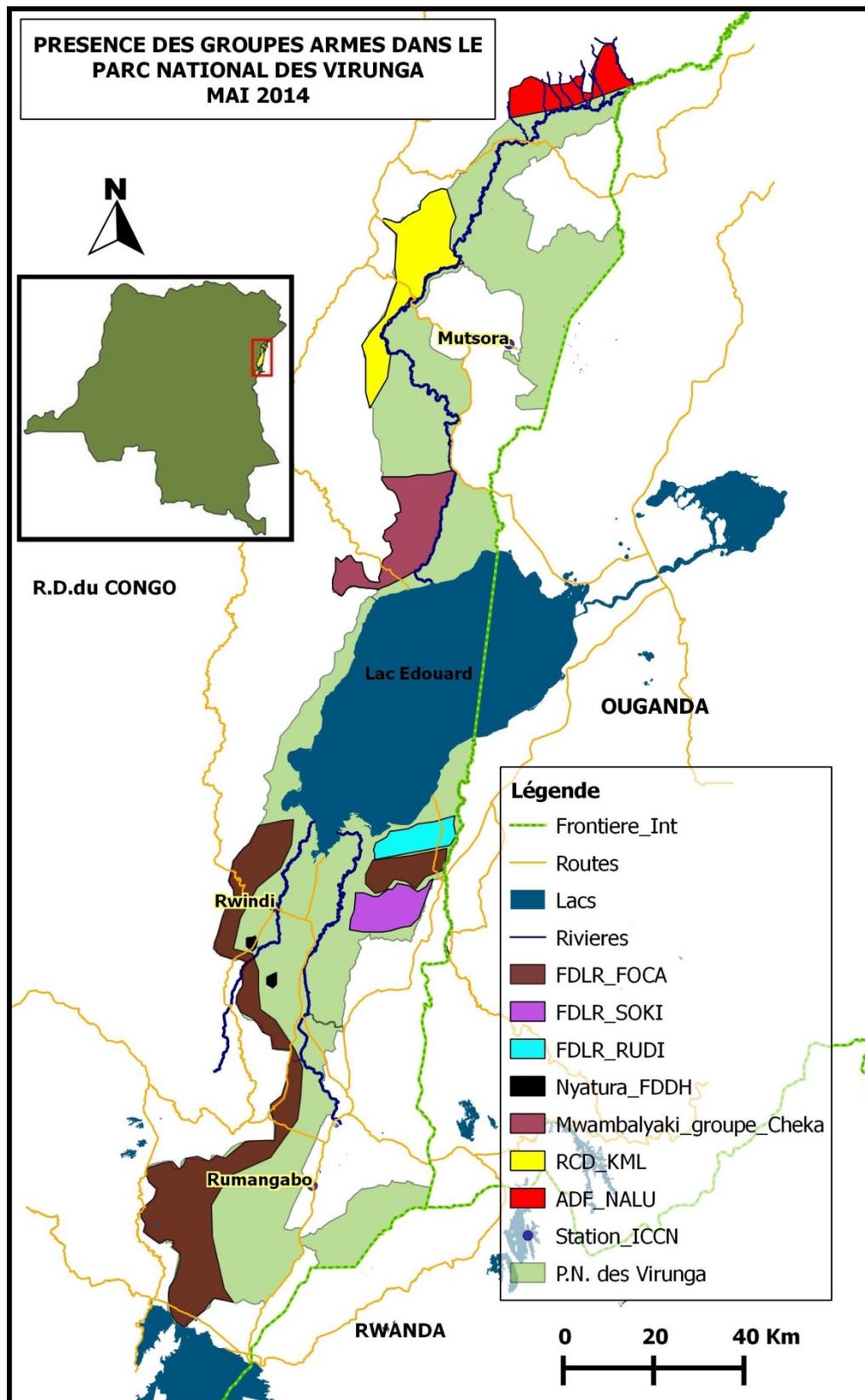
- FDLR - regroupent essentiellement des soldats des anciennes forces armées rwandaises d'avant 1994 et des anciennes milices « *interahamwe* ». On identifie 3 différentes factions des FDLR (FOCA, SOKI, RUDI).
- Maï Maï - groupes armés disparates constitués lors de la deuxième guerre pour combattre les forces armées rwandaises et les groupes rebelles congolais proche du Rwanda. On distingue actuellement au moins 2 factions de Maï Maï (Nyatura_FDDH et Mwambalyaki groupe Cheka).
- ADF / NALU - Allied Democratic Forces – National Liberation Army of Uganda - un obscur groupe de rebelles ougandais, basé dans le nord.
- RCD KML - Rally for Congolese Democracy (RCD) Kisangani Movement for Liberation

Les attaques contre les agents de l'ICCN par les différents groupes de rebelles sont quasi-permanentes. Depuis janvier 2011 l'ICCN a perdu 16 gardes, et enregistré de nombreux blessés, suite aux diverses attaques. Le dernier incident date du 15 avril 2014 où le Directeur du parc a été pris dans une embuscade et très sérieusement blessé.

La grande différence par rapport à la mission de 2010 est le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU a doté la MONUSCO d'un mandat de combattre et de neutraliser les groupes armés dans l'Est de la RDC. Avec ce mandat la brigade d'intervention de la MONUSCO et les FARDC, ont neutralisé le M23. Le représentant de la MONUSCO a confirmé à la mission l'objectif de neutraliser aussi les autres groupes armés. Les opérations sont en cours contre le ADF-NALU dans la partie nord du parc qui ont, par ailleurs coûtées la vie à plusieurs dizaines de soldats des FARDC. Au moment où se déroulait la mission en mars 2014, les opérations venaient de commencer contre les FDLR qui opèrent dans la région du Nyamulagira et de Kiroliwwe. Bien qu'une neutralisation des groupes armés opérant dans et autour du PNVi pourrait, pour la première fois depuis le début de la guerre, ouvrir une perspective pour une stabilisation à long terme de la situation sécuritaire, il est clair que ces opérations risquent de continuer à entraver la sécurité dans le bien à court terme. Ceci a été confirmé par le représentant de la MONUSCO qui dans l'immédiat attendait plutôt une aggravation de la situation étant donné que les groupes armés en débandade risquent de se replier dans le parc.

Bien qu'un progrès important ait été réalisé avec la neutralisation du M23, la mission estime que la présence actuelle d'au moins 7 différents groupes armés et les opérations en cours pour les neutraliser risquent de perturber la sécurité à court et moyen terme car le bien sera le premier refuge des groupes armés.

FIGURE 3-4. LOCALISATIONS DES BANDES ARMES DANS LE PNVI, MAI 2014.



3.6 *L'exploration pétrolière*

La mission de 2010 avait noté que l'attribution d'un permis d'exploration pétrolière pour 3 blocks chevauchant en grande partie le parc était une nouvelle menace. Le Comité du patrimoine mondial a ensuite demandé à plusieurs reprises à l'Etat partie d'annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur du bien et a rappelé l'incompatibilité de l'exploration et l'exploitation minière et pétrolière avec le statut de patrimoine mondial (Décisions 35COM7A.4, 36COM7A.4, 37COM7A.4). Malheureusement, cette décision n'a pas été effectivement appliquée. Actuellement 2 des 3 blocks qui chevauchent le parc ont été attribués à savoir le block V à la société britannique SOCO et le block III à la société française TOTAL. Aucune information sur l'attribution du block IV n'est disponible. Dans ses décisions le Comité avait aussi lancé un appel aux sociétés TOTAL et SOCO de souscrire aux engagements déjà acceptés par Shell et ICMM (Conseil International des Mines et Minéraux) et de ne pas entreprendre d'explorations, d'exploitation pétrolière ou minière au sein des biens du patrimoine mondial. Le Comité a aussi réitéré sa demande aux Etats parties à la Convention de faire tout leur possible pour s'assurer que les compagnies minières ou pétrolières établies sur leur territoire n'endommagent pas les biens du patrimoine mondial, conformément à l'article 6 de la Convention.

En ce qui concerne le block III, TOTAL s'est engagé à ne pas faire de l'exploration (gravimétrie aérienne, sismique, et puits exploratoires) dans la partie du block se chevauchant avec la partie nord du PNVi. Cette position a été confirmée à la mission lors de son entretien avec les responsables de TOTAL à Paris. En répondant à l'appel lancé par le Comité, TOTAL a pris un engagement de ne pas mener des activités d'exploration ni d'extraction de pétrole et de gaz dans le périmètre des sites inscrits, à la date du 4 juin 2013, sur la liste du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO. L'entreprise TOTAL a confirmé à la mission qu'elle avait complété les études aéromagnétiques et gravimétriques des zones du block III situées hors du parc et que la campagne sismique de cette même zone était prévue pour plus tard cette année 2014.

Pour le block V, depuis la mission de 2010, le Gouvernement de la RDC a approuvé en 2011 l'étude d'impact environnementale de SOCO et lui a attribué le Certificat d'Acceptabilité Environnemental (CAE) pour les études aéromagnétiques et gravimétriques. Ces études ont commencé en 2012 mais ont été interrompues à cause de l'insécurité. En 2013, SOCO a également reçu un Certificat d'Acceptabilité Environnemental pour les recherches sismiques. Un représentant de SOCO a confirmé à la mission que l'entreprise est principalement intéressée par le Lac Edouard, dont elle estime qu'il pourrait renfermer des réserves importantes de pétrole, et a annoncé que les recherches sismiques sur le Lac Edouard allaient commencer en fin Avril 2014. Pour la campagne sismique sur le lac, SOCO propose de verser un montant de 186 000\$ (soit <40 centimes par famille dépendant de la pêche autour du lac) en guise de compensation à la suspension de la pêche qui aura lieu pendant certaines périodes de la phase d'exploration pétrolière.

Dès l'obtention du CAE en 2012, SOCO a démarré une série de rencontres avec les autorités locales et autres parties prenantes à Goma, Rutshuru, Lubero, Butembo et Beni. L'équipe de SOCO, accompagnée de deux experts ICCN (faisant partie du Comité de Suivi), et sous l'escorte militaire des FARDC a sillonné la zone. SOCO a demandé l'autorisation d'installer des bases logistiques à Ishango et Nyakakoma pour un calendrier de travail qui allait manifestement au-delà de la collecte des données aérogravimétriques et aéromagnétiques et incluait la collecte des données sismiques non stipulées dans l'arrêté Ministériel initial. Après concertations avec le Ministère, l'ICCN (DG et PNVi) et le GEEC⁸,

⁸ Groupe d'Etudes Environnementales du Congo

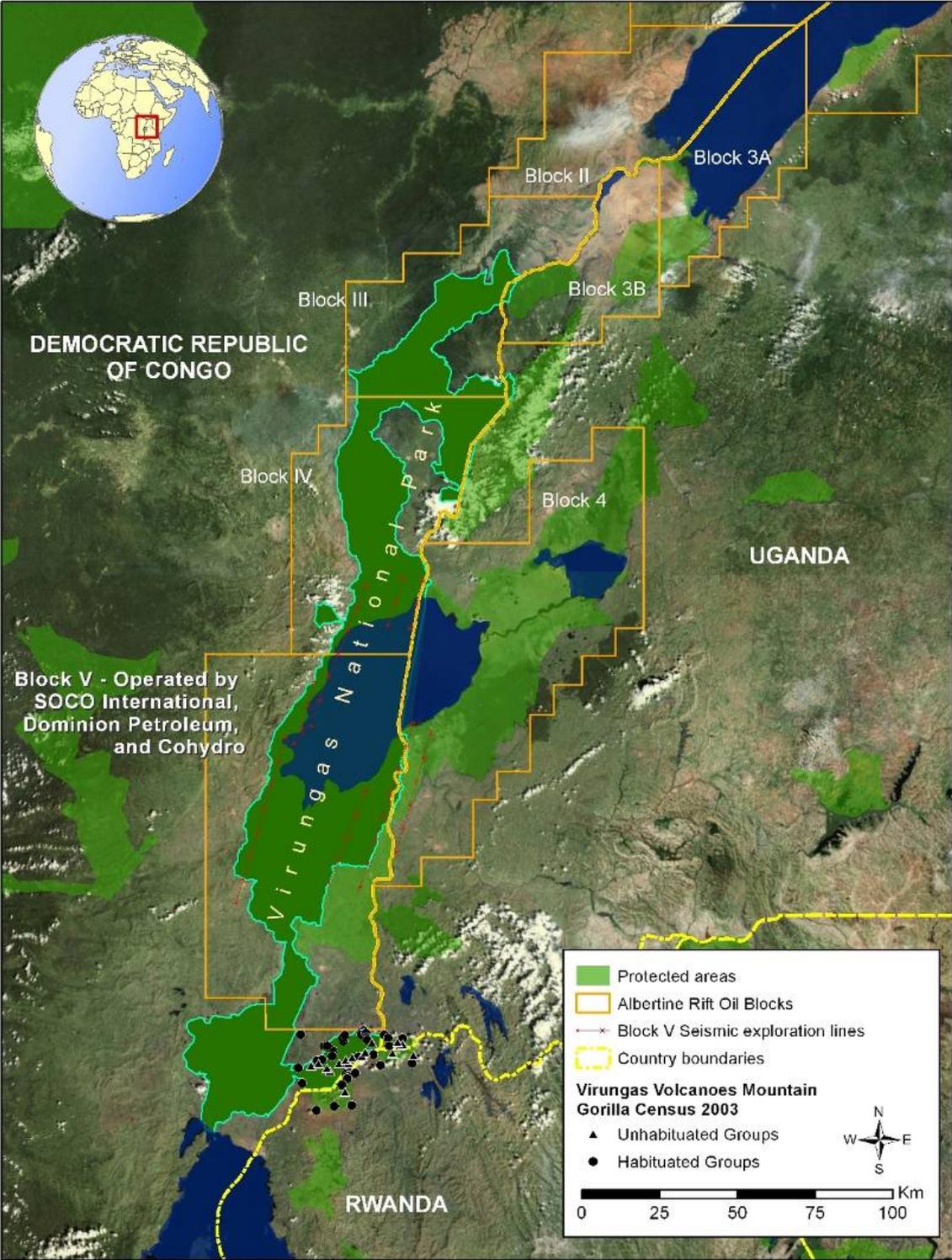
SOCO a été instruit de se conformer aux dispositions légales, c'est-à-dire de mener sa campagne de collecte des données sans violation de l'intégrité physique du parc. Malgré cette instruction SOCO a installé un camp à Nyakakoma où son partenaire Okapi Consult mène des études biologiques sur le lac et les parties terrestres des secteurs centre et sud du parc. SOCO a également sous-traité avec la collectivité de Bwisha pour réhabiliter la route Ishasha-Nyakakoma (dans le parc) et a installé une antenne de télécommunication à Nyakakoma. Toutes ces activités, menées sous la protection des FARDC, sont en contradiction avec les dispositions légales du parc. Lorsque le Conservateur en Chef du secteur centre a essayé d'appliquer la loi il a été publiquement dénoncé par le Directeur Technique et Scientifique de l'ICCN, membre du comité de suivi du CAE, et s'est retrouvé en prison pendant trois semaines. Les agissements de ce cadre de l'ICCN, qui ne cesse de promouvoir les activités (illégales) de SOCO dans le parc, sont extrêmement préjudiciables à l'image de l'ICCN et minent la position de l'institution vis-à-vis de leur mandat de protéger l'intégrité du bien.

Lors des discussions de la mission à Kinshasa, le Ministre des Hydrocarbures et le Ministre de l'Environnement ont justifié l'autorisation des travaux d'exploration dans le cadre de l'Etude Environnementale Stratégique (EES). Cette étude a été initiée en mars 2011 par le Ministre de l'Environnement de l'époque à la suite de la réunion de haut niveau et la signature de la Déclaration de Kinshasa. Cependant, au moment de cette décision en 2011, le Ministre avait annoncé que tous les travaux d'explorations seraient suspendus jusqu'au moment des résultats de l'EES. Il est donc étrange qu'aujourd'hui, l'exploration sismique soit considérée comme faisant partie de ce même EES. En outre on note que le Ministre des Hydrocarbures a clarifié à la mission que si l'exploration démontre un potentiel en ressources pétrolières économiquement intéressantes dans le bien, la RDC procédera à l'exploitation car son ministère est mandaté pour transformer les potentialités en richesses.

Il convient de souligner que la mobilisation est grandissante (à travers des lettres adressées aux autorités provinciales, nationales et même la Présidence ainsi que des communiqués de presse) au sein d'une partie de la société civile du nord Kivu contre l'exploitation pétrolière dans le lac. Celle-ci combat les déclarations en faveur de l'exploitation par l'ACTOLE (Association des chefs coutumiers et terriens de la côte Ouest du Lac Edouard) et considère que cette Association n'est pas représentative de la population car instrumentalisée par SOCO. La société civile du nord Kivu s'inquiète de l'impact de l'exploitation pétrolière sur leur mode de vie qui est essentiellement basé sur la pêche (danger de pollution). Elle reproche également à SOCO l'usage abusif des forces de l'ordre et les menaces et intimidations dont ses membres font l'objet compte tenu de leur opposition à l'exploitation pétrolière. La société civile évoque aussi les expériences ailleurs (principalement le delta du Niger) où la population locale ne bénéficie pas des bénéfices économiques tirés du pétrole et vivent des désastres liés à la pollution.

La mission conclue que la position actuelle de l'Etat partie est de procéder non seulement avec l'exploration mais aussi avec une exploitation si des ressources pétrolières économiquement viables sont trouvées dans le bien. Malgré le fait qu'une EES est en cours, la décision sur une exploitation semble donc déjà prise (remettant en question l'utilité de l'exercice de l'EES). La mission signale que l'exploration et surtout l'exploitation pétrolière entrainera très probablement de profonds changements des caractéristiques écologiques du bien qui est aussi un Site Ramsar. Elle réitère la position des missions précédentes qu'une exploitation pétrolière dans le bien nuirait gravement à l'intégrité du site, et donc sa VUE.

FIGURE 3-5. CARTE DE PERMIS PETROLIERS SE CHEVAUCHANT AVEC LE PNVI



4 EVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

4.1 *Evaluation de l'Etat de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril*

La mission de suivi réactif de 2010 a établi l'état de conservation souhaité (ECS) pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Cet ECS est composé d'indicateurs pour faire le suivi de l'intégrité, des valeurs et de gestion du bien. Dans cette logique, la mission de 2014 a évalué chaque indicateur avec les données disponibles afin d'évaluer l'état de conservation du bien. Il convient toutefois de souligner que le contexte sécuritaire très difficile durant cette période a fait que les gestionnaires du parc n'ont pas été à mesure d'assurer un suivi précis et régulier de ces indicateurs. Pour cette raison certains chiffres présentés ci-dessous ne sont que des estimations.

4.1.1 *EVALUATION DES INDICATEURS D'INTEGRITE*

1 : Couverture forestière

L'indicateur défini en 2010 est que « *la couverture forestière en 2014 est maintenue* ». Les sources de vérification de cet indicateur sont les données LEM, les résultats des survols aériens et de traitement des données de télédétection.

Au nombre des constats de la mission, il ressort qu'avec les nouveaux envahissements à Mayangos la couverture forestière telle quelle était en 2010 n'a pas été maintenue. L'étendue de déforestation de Mayangos n'a pas encore été évaluée avec précision mais elle est estimée par le WWF à 20 000 Ha, comparée à 3 000 Ha en 2010 (Cf. Tableau 3.1, Figure 3.2). En effet il s'agit de la réoccupation d'une zone envahie et déboisée en 2005 et récupérée quelques années plus tard par l'ICCN. Cette déforestation est particulièrement sérieuse dans la mesure où il s'agit d'une forêt dense humide mature de haute valeur de biodiversité qui mettra des décennies à se régénérer. Une analyse cartographique précise doit être menée dès que possible pour quantifier exactement la superficie déboisée.

2 : Occupations illégales sur la côte ouest et les plaines de la Rwindi

En 2010, l'indicateur précisait que « *d'ici 5 ans, une réduction de 50% des occupations illégales sur la côte ouest et les plaines du secteur centre* » serait observée. Les méthodes de vérification associées à cet indicateur étaient les données LEM et les survols aériens.

La mission a constaté que les villages illégaux de pêche sur la côte ouest demeurent par rapport à la situation en 2010 et que les occupations dans la partie nord-ouest des plaines de la Rwindi (Ndwali) entre l'escarpement et la rivière Rwindi se sont étendues. La mission ne dispose pas de chiffres précis pour la superficie occupée (WWF l'estime à 20 000 Ha, Tableau 3.1) mais une étude démographique menée par l'ICCN dans toutes les pêcheries illégales de la côte ouest a estimé le nombre de personnes à 32 858, soit une diminution de 38,9% depuis 2009. Deux pêcheries illégales sur les 9 présentes en 2009 ont été éliminées (Muramba et Muhaha).

Dans les trois pêcheries légales la population a augmenté respectivement de 22,4% et 39,9% pour Vitshumbi et Kyavinyonge. Elle a par contre diminué de 6% pour Nyakakoma.

La population actuelle des pêcheries (légales et illégales confondues) est de 76 599, soit une augmentation de 277% par rapport à la situation en 1994.

3 : Occupations illégales à Lubilya et Kirolirwe

L'indicateur défini en 2010 tablait que « *d'ici 5 ans aucune augmentation des occupations illégales à Lubilya et Kirolirwe* » ne sera notée. Les méthodes de vérification associées à cet indicateur étaient les données LEM et les survols aériens.

La situation n'a pas changé à Kirolirwe mais la mission ne dispose pas de chiffres précis pour le nombre de personnes et la superficie occupée. En 2010 le WWF a estimé que 30 000 personnes occupaient 12 500 ha. En revanche à Lubilya l'ICCN a pu évacuer 200 Ha de la zone occupée par des champs agricoles et des constructions en pisé. Cependant la partie occupée par les bâtiments en matériaux définitifs n'a pas beaucoup changé, et ce malgré les efforts de l'ICCN et l'ONU-Habitat pour délocaliser les occupants de ses bâtiments.

4 : Production de charbon de bois dans le secteur volcans actifs

L'indicateur défini en 2010 précisait que « *d'ici 5 ans aucune four à charbon de bois dans le secteur Nyamulagira-Nyiragongo* » ne serait observée. Les méthodes de vérification associées à cet indicateur étaient les données LEM et les survols aériens.

Il n'y a quasiment plus d'activités de production de charbon de bois sur le flanc Est du Nyiragongo. En revanche les activités illégales continuent dans les forêts plus inaccessibles entre le Nyiragongo et le Nyamulagira où la situation sécuritaire est très mauvaise et l'ICCN a dû arrêter la surveillance suite à de nombreux affrontements qui ont coûté la vie à plusieurs gardes. Il n'y a pas des données disponibles sur les surfaces déboisées dans cette zone.

5 : Exploration pétrolière.

L'indicateur défini en 2010 faisait état que « *le permis d'exploration pétrolière à l'intérieur du bien est annulé* ». Une ordonnance Présidentielle est citée comme méthode de vérification.

Aucun permis d'exploration pétrolière dans le bien n'a été annulé. Deux des trois permis d'exploration pétrolière qui se chevauchent avec le bien restent attribués : il s'agit du Block V attribué à SOCO, et du Block III concédé à TOTAL. La mission n'a aucune information sur l'attribution du Block IV.

TOTAL s'est engagé à ne pas faire de l'exploration (gravimétrie aérienne, sismique, et puits exploratoires) dans la partie du Block III qui se chevauche avec la partie nord du PNVi. En revanche SOCO continue ses activités d'exploration à l'intérieur du bien dans le secteur centre et sud du parc à partir de leur base à Nyakakoma et a annoncé son intention de démarrer les recherches sismiques sur le Lac Edouard pour fin Avril 2014.

La mission a été en outre informée par le Ministre en charge des Hydrocarbures que si l'exploration démontrait l'existence de potentialités de ressources pétrolières économiquement intéressantes dans le bien, la RDC procédera à l'exploitation.

Il convient de souligner que le maintien des permis d'exploration constitue un précédent dangereux qui sert d'une part de prétexte pour la population à envahir le bien, et d'autre part à certaines autorités politico-administratives de promouvoir le déclassement du parc.

4.1.2 EVALUATION DES INDICATEURS DES VALEURS

6 : Gorilles

L'indicateur défini en 2010 mentionnait que « *aucune perte due au braconnage dans les familles de gorilles habituées au secteur Mikeno et sur le Mont Tchiabirimu* » ne sera enregistré. Les recensements pédestres constituent la méthode de vérification.

Il n'y a pas eu un recensement complet de la population de gorilles de montagne depuis le dernier rapport de suivi réactif mais après 7 mois d'occupation par le M23 du secteur Mikeno un recensement des familles habituées a mis en évidence une augmentation de 9% (soit 8 naissances). Le dernier recensement total des gorilles des volcans Virunga (RDC, Rwanda and Ouganda) faisait état de 480 individus, répartis en 36 familles et 14 mâles solitaires.

Par contre la petite population de gorilles de Grauer sur le Mont Tchiabirimu (secteur nord) semble avoir diminué d'une dizaine d'individus, comparé à la vingtaine d'individus estimés en 2009.

7 : Hippopotames

L'indicateur défini en 2010 pour cette espèce emblématique précisait que « *d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 5% de la population d'hippopotames* » serait observée. La méthode de vérification proposée était les recensements aériens.

Compte tenu de la situation d'insécurité et l'impossibilité d'accéder dans des conditions acceptables de sécurité à plusieurs zones du parc, le seul comptage de faune qui a pu être réalisé a été un recensement de la population d'hippopotames effectué en septembre et en octobre 2013. Une méthodologie combinant survol aérien et comptage terrestre a donné une estimation de 1 454 individus ce qui suggère une stabilité de la population d'hippopotames (Tableau 4-1) avec une croissance moyenne d'environ 1% depuis 2009, ramenant ainsi la population à environ 6% de la population des années 1970 (Tableau 4.1). En rappel, en 2009 c'était la Rivière Ishasha, faisant la frontière avec l'Ouganda, qui contenait la plus grande densité d'hippopotames (environs la moitié de la population du parc). Cette population servira de noyau de repeuplement pour le reste du parc une fois que l'ICCN parvenait à reprendre le contrôle de l'ensemble des secteurs centre et nord du parc.

TABLEAU 4-1 : EVOLUTION DE LA POPULATION D'HIPPOPOTAMES AU PNVi ENTRE 1959 ET 2013⁹

Espèce	1959	1974	1981	1989	1994	2003	2005	2006	2009	2010	2013
Hippo	26.530	29.178	21.095	22.875	10.849	1.309	887	629 (315) ¹⁰	1200 ¹¹	753 ¹²	1.454 ¹³

8 : Eléphants

En 2010, l'indicateur pour cette espèce mentionnait que « *d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 3% de la population d'éléphants* » serait enregistré et que la méthode de vérification s'appuierait sur les recensements aériens.

Il y a 3 populations d'éléphants au PNVi : une sur le plateau de Lulimbi, une dans la plaine d'Ishango et une à Mabenga. Il existe d'autres groupes dispersés dans le parc y compris dans

⁹ Source des données 1959-2005 : Languy M. & E. de Merode (eds), 2006. Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Sources des données 2006-2010

¹⁰ Deux comptages ont été effectués en 2006 par SZF et WWF/Wildlife Direct (chiffre en parenthèses)

¹¹ Deo Kujirakwinja. 2009. The status and conservation of the common hippopotamuses in Virunga National Park, Democratic Republic of Congo. University of Cape Town.

¹² E. de Merode (pers.comm.)

¹³ Emmanuel de Merode, Ephrem Balole, Deo Kujirakwinja, Jean de Dieu Wathaut, Landry Vingwangwa, Martin Kazerezi et Vianney Harakandi. 2013. Comptage d'hippopotames dans le parc national des Virunga. Rapport ICCN-UNESCO-WSC. 15pp.

le secteur gorilles (Mikeno). La population de Lulimbi est transfrontalière et se déplace dans la forêt galerie le long de la rivière Ishasha qui constitue la frontière entre l'Ouganda et la RDC. La population d'Ishango évolue le long de la rivière Semuliki vers le PP de Museya et depuis la stabilisation de Muramba, des éléphants sont de plus en plus signalés aux alentours du poste de patrouille. La population de Mabenga fréquente Tongo à l'ouest, le domaine de chasse au sud et à l'est. Son habitat se rétrécit à cause des envahissements des champs dans le Domaine de Chasse.

Comme partout ailleurs en Afrique, le PNVi est frappé par une augmentation brutale du braconnage d'éléphant pour l'ivoire. Depuis 2012 l'ICCN a enregistré 47 cas de braconnage d'éléphants, dont 10 dans le secteur nord, et 37 dans le secteur centre. Aucun dénombrement de la population d'éléphant du parc n'a pu être réalisé depuis 2010 (347 individus ont été comptés en 2010 – Tableau 4-2).

9 : Buffles

L'indicateur pour cette espèce précisait en 2010 que « *d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 5% de la population de buffles* » sera enregistrée et que la méthode de vérification serait les recensements aériens.

Aucun comptage aérien des buffles n'a pu être réalisé depuis 2010 (2 154 individus ont été comptés en 2010 – Tableau 4-2). Actuellement le seul secteur hébergeant d'importantes populations de buffles est le secteur Lulimbi et la mission a eu l'opportunité d'y constater plusieurs troupeaux de buffles lors d'un survol aérien du secteur en compagnie du Directeur du Parc le 10 mars 2014. Il est donc peu probable que la population ait augmenté depuis 2010 mais ceci ne pourra être confirmé que par un recensement aérien dès que les conditions sécuritaires le permettraient.

10 : Lions

L'indicateur de 2010 tablait sur « *le maintien de la présence de groupes reproducteurs de lions* » et mentionnait que la méthode de vérification était les recensements aériens et les observations ponctuelles.

Le nombre de groupes reproducteurs de lions au PNVi n'est pas connu. Par ailleurs aucune estimation de la population n'a été faite depuis les années soixante. Toutefois il est probable que les groupes reproducteurs de lions ne survivent que là où il existe encore des proies. Lors d'un survol avec le Directeur du parc le 10 mars 2014 la mission a pu constater la quasi absence de grande faune dans les savanes, à l'exception du secteur Lulimbi où des troupeaux importants de damalisques et de buffles, ainsi qu'un grand nombre de cob de Thomas, tous des proies de lions, ont été observés.

En rappel, l'évolution des populations de grands mammifères des plaines de la Rwindi et d'Ishango entre 1959 et 2010 est présentée en Figure 4-2 ci-dessous¹⁴. Compte tenu de la période très difficile que le parc vient de traverser, le bouleversement de leurs activités de surveillance et de monitoring, et la recrudescence d'activités illégales dans le parc, il est peu probable que le nombre global de grands mammifères aient augmentés depuis 2010, même si la situation à Lulimbi soit la plus encourageante.

¹⁴ Source des données 1959-2006: Languy M. & E. de Merode (eds), 2006. Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Source des données 2010: Plumtre, A; Kujirakwinja, D; Moyer, D; Driciru, M. & Rwetsiba, A. 2010. Greater Virunga Landscape. Large Mammal Surveys, 2010. ICCN/WCS

TABLEAU 4-2 : EVOLUTION DES POPULATIONS DES GRANDS MAMMIFERES DES PLAINES DE LA RWINDI ET D'ISHANGO ENTRE 1959 ET 2010

Espèce	1959	1981	2003	2006	2010
Buffle	28.307	9.715	2.292	3.822	2.154
Eléphant	3.425	751	286	348	347
Damalisque	5.939	3.460	855	1.353	1.040
Kob de thomas	11.218	10.300	12.121	12.982	6.954
Kob defassa	2.223	780	211	374	169

11 : Chimpanzés

L'indicateur relatif aux Chimpanzés précisait en 2010 « *le maintien de la présence de chimpanzés dans les secteurs Nyamulagira, Ishasha, Kasali, Watalinga et Ruwenzori* » et la méthode de vérification devait se baser sur le LEM et les observations ponctuelles.

Selon les informations fournies par les agents de l'ICCN la présence de chimpanzés est confirmée dans ces sites.

4.1.3 EVALUATION DES INDICATEURS DE GESTION

12 : Répartition géographique des opérations de l'ICCN

L'indicateur pour cette activité de gestion signalait en 2010 que « *d'ici 5 ans, la présence opérationnelle de l'ICCN est rétablie sur l'ensemble du parc* » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

Lors du passage de la mission en avril 2014 l'ICCN n'avait pas une présence opérationnelle permanente dans l'ensemble du parc du fait de l'existence de nombreux groupes de bandes armées qui n'hésitent pas à tirer sur les gardes. La mission ne dispose pas de données sur la répartition des activités de surveillance des gardes de l'ICCN mais les secteurs les plus épineux où l'ICCN peut difficilement assurer une permanence opérationnelle sont les secteurs occupés par les groupes armés, illustrés en Figure 3-4.

Les opérations conjointes MONUSCO-FARDC pour neutraliser les bandes armées sont en cours depuis plusieurs mois et semblent porter leurs fruits. La neutralisation définitive des bandes armées opérant à l'intérieur du bien est un préalable pour le rétablissement de la présence opérationnelle de l'ICCN dans l'ensemble du bien.

13 : Capacité de déploiement des gardes

L'indicateur pour cette action de gestion soulignait en 2010 que « *le système de surveillance [permettrait] d'identifier un problème dans les 12 heures et de déployer jusqu'à 150 hommes dans les 24 heures* » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

Depuis 2010 l'ICCN à travers son partenariat technique avec ACF, a réalisé un travail important de recrutement et de formation de nouveaux gardes, ainsi que la mise à retraite des anciens gardes. En quelques années le personnel du parc est passé d'environ 1000 personnes à 350, dont 280 agents et cadres techniques pour la surveillance. Le corps de gardes actuel a atteint un niveau remarquable de professionnalisme paramilitaire jamais vu depuis plus de 30 ans dans ce parc. Un réseau de renseignement est effectif et le parc dispose d'une logistique impressionnante (moyens de déplacements, communication, équipements paramilitaires) permettant effectivement d'identifier des problèmes et intervenir très rapidement. Le rajeunissement du corps des gardes a été un fait observé par la mission.

14 : Indices de braconnage.

L'indicateur défini en 2010 précisait que « *les indices de braconnage [devraient diminuer] par rapport à l'année de référence 2010* » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

La mission n'a pas pu consulter la base de données LEM. Les rapports de l'ICCN au CPM présentent des tableaux contenant un nombre impressionnant de missions de surveillance ainsi que les cas de braconnage/activités illégales enregistrés, mais ces données ne sont pas présentées de manière à appréhender l'évolution des indices de braconnage par rapport à l'effort de surveillance. Le nombre de patrouilles menées chaque année a varié selon la situation sécuritaire et l'accès aux différents secteurs du parc. Ainsi un total de 4 869, de 3 607 et de 4 934 patrouilles ont été respectivement menées en 2011, 2012 et 2013. Il convient également de souligner que quelque soit l'effort de surveillance, les indices de braconnage ne diminueront probablement pas de manière significative tant que le dysfonctionnement des services publics, notamment l'administration territoriale et la justice, persiste et que la majorité de délinquants arrêtés par l'ICCN soient systématiquement libérés sans sanction (section 3.3).

15 : Pêche dans les frayères.

L'indicateur défini en 2010 signale que « *aucune activité de pêche dans les frayères* » n'est effectuée. La méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

Depuis 2010 l'ICCN a entamé un travail important pour améliorer la gouvernance du lac, et en particulier pour éliminer la pêche dans les frayères du lac Edouard (section 3.3). En concertation avec les parties prenantes légitimes (COPEVI, comités de pêcheurs) les frayères ont été cartographiées et, pour la côte sud, délimitées avec 136 bouées. Les travaux de délimitation se poursuivent sur la côte ouest et nord. En même temps la surveillance a été intensifiée dans ces zones à l'aide des canots rapides et avec la collaboration des comités de pêcheurs. Si les cas de pêche dans les frayères continuent à être détectés on note toutefois que l'intensité de pêche dans ces zones semble avoir diminuée. Cependant en ce qui concerne les données sur le braconnage des espèces inféodées aux zones humides, la mission n'a pas pu consulter des informations relatives aux analyses du niveau de pêche dans les frayères.

16 : Pêche illégale dans le lac.

L'indicateur relatif à la pêche illégale dans le lac Edouard précisait en 2010 que « *d'ici 5 ans, [on noterait] une réduction de 80% des indices d'activités illégales de pêche dans le lac* ». La méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

Comme mentionné ci-dessus au point 15, l'ICCN consacre un effort très important à l'amélioration de la gouvernance du lac.

Un recensement des pirogues opérant sur le lac, réalisé en 2013, a mis en évidence la présence de 3 941 pirogues, dont 111 sans aucune immatriculation. Ceci est à comparer avec le quota de 700 pirogues fixé par la convention (expirée en 2009) entre l'ICCN et la COPEVI. Plus de 45 408 filets sont utilisés, dont beaucoup ne respectent pas la norme légale de 4,5 cm de maille. Le recensement a aussi évalué à 134 678 hameçons et 522 moteurs hors-bords. Les hameçons sont particulièrement destructifs car ils utilisent des jeunes poissons comme appâts.

La mission ne dispose pas de données sur les tendances d'indices d'activités illégales de pêche sur le lac. Certes un très grand nombre d'interpellations et de saisies d'équipements ont été réalisés suite à l'intensification de la surveillance du lac, mais comme expliqué ci-dessus

au point 14 le dysfonctionnement des services publics qui libèrent la majorité des délinquants sans sanction réduit considérablement l'effet dissuasif de la surveillance. De plus, le coût très élevé pour transférer les délinquants aux tribunaux oblige à l'ICCN de trier les dossiers et de ne traiter que les cas les plus graves. Pour les cas moins graves l'ICCN est obligé de se limiter à la saisie et destruction de l'équipement et à la sensibilisation du délinquant.

La mission note avec satisfaction les efforts de l'ICCN pour assurer une interaction entre les organisations et les processus qui déterminent l'exercice de l'autorité, la répartition des responsabilités, la prise des décisions, et l'implication des communautés et d'autres acteurs dans l'utilisation rationnelle du lac. Elle insiste sur la nécessité de conserver la communication avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gouvernance du lac.

4.2 **Conclusions sur le l'Etat de la VUE du bien**

L'évaluation des indicateurs de l'Etat de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril montre clairement que peu de progrès a pu être réalisé par rapport à la restauration de la VUE du bien. Les conflits quasi-permanents ont toujours un important impact négatif sur les valeurs biologiques, sur l'intégrité et la gestion du bien. Si les valeurs correspondantes au Critère viii (exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre) restent globalement intactes les valeurs correspondant aux Critère vii (phénomènes naturels et aires de beauté naturelle) et Critère x (conservation *in situ* de la biodiversité) demeurent menacées.

Les constats suivants ont permis à la mission de formuler des recommandations sur les mesures correctives :

L'intégrité du bien reste très menacée :

- Malgré quelques résultats positifs (évacuation du camp Nyaleke et la récupération de 200 ha à Lubiliya), globalement les envahissements du parc ont augmenté depuis 2010. La superficie exacte des occupations n'a pas encore été calculée avec précision mais elle est estimée entre 8 et 9% du parc, soit une augmentation de 4 à 5% par rapport à 2010. Cette augmentation est en partie due à la réoccupation du secteur Mayangos. Toutefois ces chiffres doivent être vérifiés par une analyse cartographique précise. Sept pêcheries illégales de la côte ouest sont toujours présentes mais la population y vivant a diminué de 38,9%. En revanche les populations dans les pêcheries légales de Vitshumbi et Kyavinyonge ont augmenté respectivement de 22,4% et 39,9%. L'étendue des envahissements de la partie nord-ouest des plaines de la Rwindi (Ndwali) semble avoir augmentée.
- La production de charbon de bois continue dans la zone d'insécurité entre le Nyamulagira et le Nyiragongo, ainsi qu'à Tongo, mais a été quasiment éliminée sur le flanc est et nord du Nyiragongo ainsi que dans les champs de lave en face de Rumangabo.
- Les permis d'exploration pétrolière couvrant le bien n'ont pas été annulés et la société SOCO poursuit les activités d'exploration dans le Block V. Dans le Block III la société TOTAL s'est engagée à ne pas explorer, ni exploiter, dans la partie du block à l'intérieur du bien. Le maintien des permis d'exploration constitue un précédent dangereux qui sert de prétexte pour la population afin d'envahir le bien, et pour certaines autorités politico-administratives dans l'optique de promouvoir le déclassement du parc.

A l'exception des gorilles de montagnes, les effectifs des populations clés de mammifères restent très faibles :

- Une augmentation de 8% des effectifs des familles habituées de gorilles de montagnes a été enregistrée. Par contre la petite population de gorilles de Grauer sur le Mont Tchiabirimu semble avoir été réduite à une dizaine d'individus.
- La biomasse de grands mammifères savaniques, une des valeurs exceptionnelles du site au moment de son inscription, reste fortement réduite. Le secteur Lulimbi héberge la majorité de la grande faune savanique (éléphant, buffle, damalisque, cob de Thomas) ainsi que la majorité des hippopotames. Ce secteur a été bien protégé par l'ICCN durant les conflits de 2012-2013 et bénéficie également du fait qu'il est contigu au Queen Elizabeth National Park de l'Ouganda.
- Les populations de grande faune savanique peuvent être récupérées si i) une période prolongée de bonne protection est assurée et ii) si le Queen Elizabeth National Park en Ouganda sert de source de repeuplement de grands mammifères pour le PNVi.
- Rien ne permet de croire qu'une espèce sauvage ait disparu du PNVi.

Malgré le contexte sécuritaire extrêmement difficile les capacités opérationnelles de l'ICCN se sont améliorées :

- Depuis 2010 le corps de gardes a été progressivement renouvelé et rajeuni et constitue actuellement une force d'intervention remarquablement bien disciplinée, formée et équipée. Malheureusement leur capacité de combattre les activités illégales (braconnage, empiètements) est fortement affectée par plusieurs facteurs : la présence effective de groupes armés dans le parc (opérant souvent en connivence avec des éléments indisciplinés des FARDC), le dysfonctionnement des services publics dans le traitement des dossiers des délinquants, et l'absence d'une réelle volonté politique pour soutenir les activités de conservation de l'ICCN. Par conséquent les indices d'activités illégales restent élevés malgré des efforts importants en matière de surveillance.
- Un effort important est consacré à rétablir la bonne gouvernance sur le lac Edouard. La pêche illicite et non durable constitue une des problématiques les plus importantes pour le parc dans la mesure où elle est étroitement liée à l'occupation illégale de la côte Ouest. La mission félicite le parc pour les différentes démarches qui constituent un premier pas vers la résolution des problèmes d'occupations illégales. Avec une COPEVI forte, travaillant avec des pêcheurs légitimement reconnus et motivés pour exploiter durablement leur ressource, l'alliance ICCN-COPEVI-pêcheurs sera plus forte afin d'aborder la question de l'évacuation des pêcheries illégales.

4.3 ***Evaluation de la mise en œuvre des mesures correctives***

La mission de 2010 avait actualisé les mesures correctives suivantes, adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa décision 35 COM 7A.4:

1. Annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur des limites du PNVi ;
2. Prendre des mesures au plus haut niveau, afin d'arrêter les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la carbonisation et la pêche par les éléments incontrôlés de l'armée ainsi que des groupes armés opérant dans le bien) ;
3. Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie, du bien en coopération avec la MONUSCO ;
4. Fermer et supprimer immédiatement le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke, conformément à la décision du Ministre de la Défense ;
5. Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien ;

6. Poursuivre l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires et maintenir les dispositions prise dans le cadre de la réforme institutionnelle pour renforcer la motivation du personnel du parc ;
7. Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales ;
8. Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives.

La mission a fait le point sur la mise en œuvre de ces mesures correctives.

4.3.1 *ANNULER TOUS LES PERMIS D'EXPLORATION PETROLIERE SE TROUVANT A L'INTERIEUR DES LIMITES DU PNVI*

Aucun des permis pétroliers couvrant le bien n'a été annulé. Bien au contraire, le gouvernement poursuit son intention d'explorer et de d'exploiter le pétrole si des réserves exploitables sont trouvées. En prévision d'une éventuelle exploitation dans le parc, un projet de loi des Hydrocarbures a été introduit au Parlement et cette loi permettrait l'exploitation, pour des « *raisons d'intérêt publique* », dans une aire protégée. Le projet de loi a été renvoyé pour révision par les Députés mais les discussions que la mission a eue avec le Ministre des Hydrocarbures et le Ministre de l'Environnement, confirment clairement leur volonté d'explorer et, dans le cas de résultats montrant des réserves économiquement exploitables, d'exploiter le pétrole dans le parc.

Cette mesure corrective reste pertinente et devrait être poursuivie.

4.3.2 *PRENDRE DES MESURES AU PLUS HAUT NIVEAU AFIN D'ARRETER L'IMPLICATION DES FARDC DANS LES ACTIVITES ILLEGALES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC, EN PARTICULIER LE BRACONNAGE, LA CARBONISATION ET LA PECHE*

Selon les informations reçues par la mission, l'implication des éléments de la FARDC dans les activités illégales est effective à l'intérieur du parc. Des militaires sont toujours impliqués dans l'organisation et la commercialisation du charbon de bois dans le secteur Nyamulagira (en complicité avec les FDLR). Lors de leur dernière occupation du secteur Rwindi (durant la rébellion du M23) ils ont été impliqués dans le braconnage des grands mammifères des plaines de la Rwindi dans l'optique de commercialiser la viande de brousse. Des éléments de la Force Navale sont également fortement impliqués dans la pêche illégale sur le lac Edouard et ont même eu des accrochages avec les gardes de l'ICCN qui tentaient de reprendre le contrôle du lac. Malgré tout, les responsables de l'ICCN PNVi maintiennent des contacts réguliers avec l'état-major de la région militaire couvrant le PNVi et organisent des opérations conjointe occasionnelles de lutte anti-braconnage avec des éléments plus disciplinés. S'il est clair que l'état-major n'est toujours pas capable de contrôler ses éléments indisciplinés, tant que les gardes ICCN continuent d'être l'objet des attaques meurtrières de la part des rebelles et autres bandes armées, l'ICCN doit maintenir une collaboration rapprochée avec les FARDC.

Cette mesure corrective reste pertinente et devrait être poursuivie.

4.3.3 *RENFORCER LES EFFORTS DE DESARMEMENT DES GROUPES ARMES OPERANT DANS, ET EN PERIPHERIE, DU BIEN EN COOPERATION AVEC LA MONUSCO*

Bien que la rébellion du M23 ait été maîtrisée et neutralisée, le parc est toujours occupé par au moins 7 différentes bandes armées (Figure 3-4) qui l'utilisent (i) comme base arrière pour leurs attaques contre les institutions de la RDC et les populations locales et (ii) pour y exploiter illégalement les ressources (coupe de bois, pêche, champs agricole, chasse).

En outre depuis fin 2013 des efforts considérables ont été déployés par la MONUSCO et les FARDC pour neutraliser ces bandes armées, en particulier les FDLR au sud, et les AFD-NALU au nord. Ces opérations, qui se poursuivent à ce jour, contribuent à affaiblir les bandes armées dans le parc. Toutefois selon un responsable de la MONUSCO les opérations hors parc pourraient provoquer, dans le court terme, un repli de certains éléments de la FDLR (avec leurs familles) dans le parc.

Cette mesure corrective reste pertinente et devrait être poursuivie.

4.3.4 *FERMER ET SUPPRIMER IMMEDIATEMENT LE CAMP D'ENTRAINEMENT ET DE REUNIFICATION DE L'ARMEE A NYALEKE, CONFORMEMENT A LA DECISION DU MINISTRE DE LA DEFENSE*

Ce camp a été complètement évacué en 2013.

Cette mesure corrective n'est plus pertinente

4.3.5 *PRENDRE DES MESURES AU PLUS HAUT NIVEAU POUR PERMETTRE A L'ICCN DE POURSUIVRE, SANS INTERFERENCES POLITIQUES, L'EVACUATION PACIFIQUE DES OCCUPANTS ILLEGAUX DU BIEN*

Les différentes rébellions depuis 2008 (CNDP en 2008-2009 ; M23 2012-2013) ont fortement perturbé les efforts de l'ICCN pour organiser l'évacuation pacifique des occupants illégaux¹⁵. Depuis la mission de 2010 la situation s'est dégradée avec une augmentation des envahissements, toujours sous l'incitation de certains élus locaux et nationaux. En 2010 l'ICCN avait réussi à récupérer environ 30% de la côte ouest, mais en 2014 la côte ouest est entièrement réoccupée, à l'exception de Muramba. Les envahissements à Ndwali (savanes à l'ouest de la Rivière Rwindi) se sont également étendus.

Les nouvelles occupations à Mayangos (Figure 3-2) sont particulièrement sérieuses (s'agissant de la déforestation de la forêt dense humide) et bien plus étendues qu'en 2010. La Commission parlementaire de septembre 2013 n'a apporté aucune solution au problème – au contraire en « stabilisant » les occupations là où elles se trouvaient au moment du passage de la Commission, il y a un fort risque que les occupants illégaux le prennent comme un accord tacite pour y rester définitivement.

Cette mesure corrective est à poursuivre, tout en reconnaissant que l'ICCN seul n'aura pas les ressources pour appliquer les mesures appropriées et faciliter la réinsertion des populations dans leur région d'origine.

4.3.6 *POURSUIVRE L'APPLICATION DE LA LOI EN SE CONCENTRANT SUR LES ZONES PRIORITAIRES ET MAINTENIR LES DISPOSITIONS PRISE DANS LE CADRE DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE POUR RENFORCER LA MOTIVATION DU PERSONNEL DU PARC*

Depuis la mission de 2010 la réforme institutionnelle de la structure de gestion au PNVi s'est poursuivie avec succès, et ce malgré les perturbations au fonctionnement du parc causées par la rébellion du M23 et les attaques quasi-permanentes des bandes armées. L'encadrement continu des gardes par des entraîneurs de haut niveau (forces spéciales belges) se poursuit et les équipements sont entretenus et renouvelés. Actuellement le parc dispose d'environ 340 agents bien formés, disciplinés, motivés et équipés (comparativement aux 990 agents peu performants de 2008).

Cette mesure corrective est à poursuivre

¹⁵ En 2004 l'ICCN a réussi à évacuer près de 25 000 personnes, mais depuis les zones ont été réoccupées.

4.3.7 *POUR SUIVRE LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION EN DIRECTION DES AUTORITES COMPETENTES ET DES POPULATIONS LOCALES.*

Le parc consacre un effort considérable aux activités de communication en direction des autorités compétentes. Malheureusement le travail de l'ICCN est systématiquement entravé par certains élus locaux et nationaux incitant la population à occuper le parc. Malgré les engagements pris à ce sujet lors de la Déclaration de Kinshasa, et un discours de soutien au parc par certaines des plus hautes autorités locales¹⁶ et nationales, la réalité est qu'il n'y a toujours pas une réelle volonté politique pour trouver une solution idoine au problème des occupations illégales. Par ailleurs l'arrivée de SOCO dans le parc ne fait que créer des confusions et incite davantage les populations à occuper le parc (puisque le leitmotiv des populations est que le gouvernement a vendu le parc aux pétroliers).

Cette mesure corrective est à poursuivre

4.3.8 *POUR SUIVRE LES ACTIONS POUR ELIMINER TOUTE PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS AU SEIN DU BIEN ET PROMOUVOIR DES SOURCES D'ENERGIE ALTERNATIVES*

Si l'activité de production illégale de charbon de bois dans la partie est et nord-est du volcan Nyiragongo, ainsi que dans les plaines de lave en face de Rumangabo, a été quasiment éliminée, elle demeure toujours intense à l'ouest de Nyiragongo où les FDLR se sont repliés. Le délogement des FDLR de cette zone ne peut pas être la responsabilité de l'ICCN. Encore une fois une réelle volonté politique est nécessaire pour mobiliser les ressources adéquates pour aborder de façon globale cette problématique.

Un effort très important est consacré par l'ICCN Virunga au développement des sources d'énergie alternatives et durables. En collaboration avec ses partenaires techniques les activités de reboisement communautaires aux alentours du parc se poursuivent ainsi que la diffusion de foyers améliorés. L'installation des infrastructures hydro-électriques (conduites forcées et turbines) constitue une alternative particulièrement prometteuse et appréciée. L'infrastructure de Mutwanga est opérationnelle et produit 0,4 MW tout en fournissant de l'électricité à 3 600 ménages, aux écoles et à l'hôpital. Des investisseurs dans le domaine de la transformation de produits agricole (huile de palme, savon, papaïne) se sont également installés à Mutwanga et achètent actuellement l'électricité. Environ 250 emplois sont créés. L'infrastructure hydro-électrique de Rutshuru est en cours d'installation et fournira 12,5 MW à la ville de Rutshuru. On estime que 7 500 emplois pourront être créés. D'autres sites autour du parc sont en cours d'étude et le potentiel hydro-électrique est estimé à 80 MW pour une capacité de 65 000 emplois à créer.

Des financements importants ont été mobilisés pour ces initiatives (CE, ONGs, Fondations privés). A noter en particulier 30m\$ US accordés par la Fondation Howard Buffet pour les installations hydro-électriques et la réhabilitation de l'adduction d'eau de Kingi (secteur gorille).

La mission félicite l'ICCN Virunga pour ces initiatives qui constituent une réelle avancée en termes de valorisation des services écologiques et économiques du parc en faveur des populations riveraines.

Cette mesure corrective est à poursuivre.

¹⁶ Par exemple la déclaration du Gouverneur de Kivu le 5 avril, 2014 à Goma lors du lancement de l'Alliance Virunga <http://radiookapi.net/environnement/2014/04/05/parc-des-virunga-julien-paluku-appelle-liccn-la-population-riveraine-au-dialogue/>

5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mission félicite l'Etat partie, et en particulier les gestionnaires du PNVi, pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve durant les années difficiles et dangereuses depuis 2006. La mission tient particulièrement à rendre hommage aux hommes et aux femmes de l'ICCN qui ont perdu la vie pendant cette période.

Le bouleversement de la situation sécuritaire qui a frappé le PNVi depuis 2010 a mis l'ICCN dans une impossibilité de réaliser des progrès significatifs vers la restauration des valeurs du bien. Si certains succès peuvent être soulignés (protection des gorilles de montagne, progrès sur gouvernance du lac) pour d'autres aspects l'on doit malheureusement constater une absence de progrès (occupations illégales sur la côte ouest, Kirolirwe), voir même une dégradation de la situation (envahissements à Mayangos).

La mission conclut que la VUE pour laquelle le PNVi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial reste extrêmement menacée. La mission est particulièrement inquiète par les occupations illégales qui ont augmenté depuis 2010 et qui menacent **l'intégrité territoriale** et les caractéristiques écologiques du bien. **L'intégrité biologique** du bien est menacée par les exploitations illégales de ses ressources biologiques (braconnage, pêche illicite, déforestation). La déforestation à Mayangos constitue la plus grande menace actuellement du fait qu'il s'agit d'une forêt dense humide mature. En outre, les travaux d'exploration pétrolière et la perspective d'une exploitation au sein du bien est une menace directe à sa VUE et à son intégrité.

Cependant, à ce jour, aucune espèce animale n'a disparue du bien, malgré une situation inquiétante pour la population de gorille de Grauer sur le Mont Tchiabirimu dont il reste une dizaine d'individus. En revanche la population de gorille de montagne reste très bien protégée et semble avoir augmentée depuis 2010. Une légère augmentation de la population d'hippopotames est également notée mais elle constitue 6% de l'effectif qui existait dans les années 1970.

Quant aux autres populations de grands mammifères aucun chiffre actualisé n'est disponible (à cause de l'impossibilité de réaliser des recensements dans des conditions adéquates durant la dernière crise). Toutefois il est peu probable que les populations aient augmenté compte tenu du braconnage effectué par les FARDC à la Rwindi durant la rébellion du M23. Seul le secteur Lulimbi héberge encore d'importantes populations de grands mammifères savaniques. La mission rappelle aussi que la connectivité avec la Parc National Queen Elizabeth en Uganda peut faciliter la restauration des populations animales si un contrôle efficace du braconnage est assuré.

La mission appelle les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux de la RDC à avoir une approche commune pour appuyer le parc en insérant le bien dans la composante biodiversité de leur matrice commune d'actions.

La mission estime que la VUE du bien pourrait être récupérée si (i) l'état de droit à l'est de la RDC peut être rétabli afin de permettre la restauration de l'intégrité territoriale du bien, (ii) la mise en place des mesures correctives de gestion du parc se poursuit de façon continue et (iii) si l'Etat partie s'engage à ne pas poursuivre son projet d'exploitation pétrolière dans le bien.

La mission recommande donc le maintien du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril et le maintien du mécanisme de suivi renforcé.

La mission propose d'actualiser les mesures correctives comme suite :

Mesures correctives à mettre en œuvre par le gouvernement

- 1) *Annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur des limites du PNVi*
- 2) *Prendre des mesures au plus haut niveau afin d'arrêter l'implication des FARDC et la Force Navale dans les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la déforestation, la carbonisation et la pêche;*
- 3) *Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie, du bien en coopération avec la MONUSCO.*
- 4) *Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifiques des occupants illégaux du bien;*

Mesures correctives à mettre en œuvre par l'ICCN

- 5) *Renforcer et concentrer les actions d'application de la loi sur les zones prioritaires et poursuivre les activités de rétablissement de la bonne gouvernance du lac Edouard.*
- 6) *Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales.*
- 7) *Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, notamment par l'équipement en centrales hydro-électriques.*

En outre, la mission recommande à l'Etat partie de :

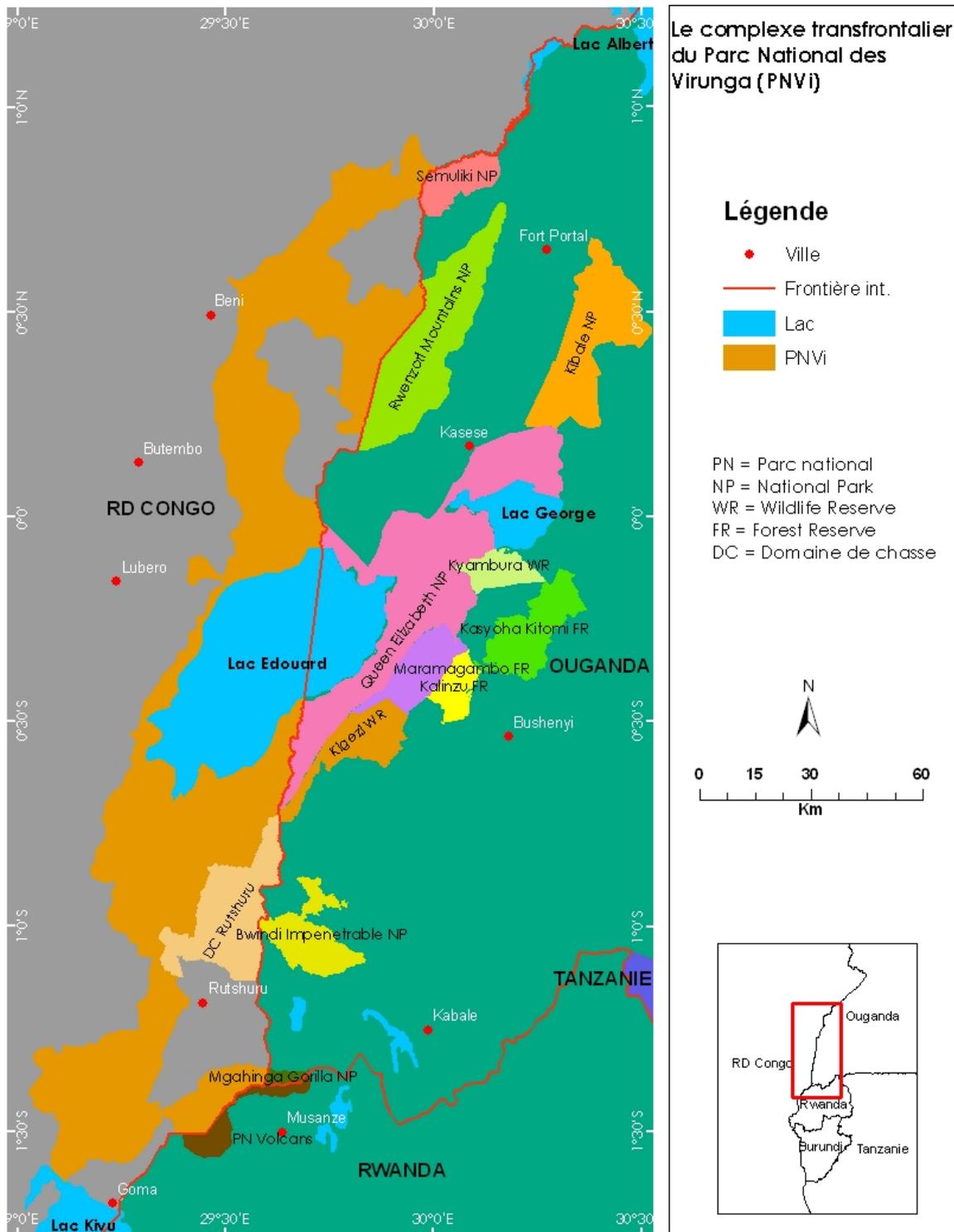
1. *Actualiser la fiche descriptive Ramsar du PNVi et renforcer la coopération transfrontalière avec l'Ouganda afin que la partie ougandaise du lac Edouard soit désignée Site Ramsar.*

La mission insiste sur le fait que la mise en œuvre effective de ces recommandations nécessitera l'implication du gouvernement au plus haut niveau et la démonstration d'une volonté politique sans équivoque pour appuyer les mesures correctives, conformément aux engagements de la Déclaration de Kinshasa.

Sous réserve de l'établissement de l'état de droit à l'est du pays, la mission considère que les conditions permettant d'envisager le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril pourraient être atteintes d'ici 2020, si les ressources humaines, techniques et financières importantes sont mobilisées durant la période 2014-2020 et si les mesures correctives sont appliquées.

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 Carte du PNVi et les aires protégées transfrontalières



6.2 **Annexe 2 Programme de la mission et personnes rencontrées, mars 2014.**

Date	Activités	Personnes rencontrées
4 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec TOTAL à Paris 	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Yves Petit, Délégué Madagascar, RDC, Soudan du sud • Jacques Miné, Chef du Service, Environment Projects • Alain Castinel, Relations avec ONGs et Société Civile • Wendy Brown, Chef de Département Environnement
6 mars 14	<ul style="list-style-type: none"> • Brussels-Kigali (nuit à Kigali) 	
7 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Kigali-Goma 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre autorités civiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Prof. Anselme Kitakya, Ministre Provincial de l'Environnement, Tourisme, Culture et Arts, Sports et Loisir • J. Mate Syndi Kyminya, Vice Président Assemblée Provinciale du Nord-Kivu
7 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre MONUSCO, Stabilization Support Unit 	<ul style="list-style-type: none"> • Laurie Delstanche, Deputy Team Leader
7 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Goma-Rumangabo 	<ul style="list-style-type: none"> • Emmanuel De Merode, Directeur du PNVi • Ephrem Balole, Chargé de planification PNVi • Norbert Mushenzi, chef de site adjoint, PNVi • Innocent Mburanumwe, Chef secteur sud, PNVi
8 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de terrain Vitshumbi, Nyakakoma, secteur centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pêcheurs Nyakakoma • Comité de pêcheurs Vitshumbi
9 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Visite chantier hydro-électrique Rutshuru 	
10 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Survol du parc avec E. De Merode 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions avec Délégation de la CE 	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Michel Dumont, Ambassadeur de l'Union Européenne, RDC • Michel Verleyen, Ingénieur responsable suivi chantier hydro-électrique
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail avec Ephrem Balole 	
11 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Rumangabo-Goma 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de CoCoSi 	<ul style="list-style-type: none"> • Ngende Erasme, ACF • Tuver Wunsi, Gorilla Organisation • Godfried Mwamba, ICCN, DG • Altor Musema, PICG • Djonga Kasongo Djokas, ZSF • Mone Van Geit, WWF • Méthode Uhozi, WWF • Juan Sève, WWF • Jean Baptiste Roelens, WWF • Ephrem Balole, ICCN • Eddy Syaluka, MGVP / GD • Jacques Iyanya, MGVP
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec MONUSCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Ray Virgilio Torres, Head of Office, MONUSCO North Kivu
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Gédéon Bakerethi, WWF • Ephrem Balole, ICCN • Bantu Lukambo, IDPE • Gauier Misonia, CREDDHO • Isaac Mumbere, CREDDHO

		<ul style="list-style-type: none"> • José Kambasu Katsuva, COPILE • John Fataki, WCS • Jean Baptise Roelens, WWF • Juan Sève, WWF • François Paluku Biloko, Réseau CREF • Floribert Masani, Réseau CREF
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec représentant d'OKAPI contracté par SOCO pour études environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Serge Darroze, Okapi, Chef de projet pour block V (SOCO) • Guy Mbayma, DTS ICCN
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec représentant du GVTC 	<ul style="list-style-type: none"> • Georges Tshibusu Muamba, Executive Secretary, Greater Virunga Transboundary Collaboration
12 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Vol UNHAS Goma-Kin 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Briefing à UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Abdourahamane Diallo, Représentant de l'UNESCO
13 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Ambassadeur de Belgique 	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Lastschenko, Ambassadeur en présence de Wim Schaerlaekens, Premier Secrétaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Ministre des Hydrocarbures et son staff 	<ul style="list-style-type: none"> • Crispin Atamatabe, Ministre • Jean Muganza Aswiba, Directeur du Cabinet
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Ministre Environnement et son staff 	<ul style="list-style-type: none"> • Bavon N'sa Mputu Elima, Ministre (avec son staff et la DG de l'ICCN)
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> • Godfried Mwamba Matanzi, DG Ressources Humaines • Ben Balongelwa conseiller à la DG • Jeff Mapilanga point focal patrimoine mondial
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec International Crisis Group 	<ul style="list-style-type: none"> • Thierry Vircoulon, Central Africa Project Director
14 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec SOCO 	<ul style="list-style-type: none"> • José Sangwa Kanyunzi, Directeur Adjoint • Serge Darroze, Okapi, Chef de projet pour block V • Bruno Bolekymo, Okapi, Directeur Gérant • Mustafa Assani, Okapi, Chargé de programme
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec représentant de l'Assemblée Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Hon François Nzekuye Kaburabuza, Député National & Rapporteur Adjoint de la Commission Environnement, Ressources Naturelle et Tourisme.
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réunion du Groupe Interbailleurs Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants de la CE, France, Allemagne, Belgique, USAID, World Bank, KfW, GIZ, UNDP.
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion MONUSCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Daniel Ruiz, Senior Political Affairs Officer
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion Coopération Belge 	<ul style="list-style-type: none"> • Kathelyne Craenen
14 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Vol Kin-Bruxelles 	

6.3 **Annexe 3 Termes de Référence de la mission**

TERMES DE REFERENCE

Mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN Parc national des Virunga – République démocratique du Congo 5 – 14 mars 2013

Lors de sa 37^{ème} session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie congolais d'inviter une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial / UICN au sein de bien du patrimoine mondial du Parc national des Virunga (Décision 37 COM 7A.4). L'objectif de la mission de suivi réactif est d'évaluer l'état de conservation du bien, la mise en œuvre des mesures correctives et leur calendrier de mises en œuvre.

La mission sera effectuée par M. Guy Debonnet du Centre du patrimoine mondial et Conrad Aveling, représentant l'UICN.

En particulier, la mission devra aborder les questions clés suivantes :

1. Evaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien, notamment celles identifiées par la mission de décembre 2010, en particulier eu égard à l'impact de l'intensification du braconnage, la perte du contrôle d'une partie du bien et l'occupation illégale de plusieurs parties du bien, l'intensification de la pêche et l'agriculture ;
2. Evaluer l'état actuel des projets d'exploration pétrolière dans et autour du bien et évaluer leur impact potentiel et avéré sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien;
3. Evaluer l'état actuel du projet pour un nouveau Code des hydrocarbures qui permettrait l'exploration pétrolière dans les aires protégées et de tout autre permis d'exploration dans le bien, compte tenu de la demande du Comité du patrimoine mondial à l'Etat partie de renoncer aux projets et d'annuler tous les permis d'exploration pétrolière dans le bien ;
4. Faire le point sur la situation sécuritaire et évaluer les impacts du conflit, sur l'état de conservation du bien, liés à la présence de positions militaires dans le bien : les forces de la MONUSCO (Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo), des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) et des groupes armés ;
5. Evaluer l'Etat de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril;
6. Réviser, si nécessaire, les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre ;
7. En accord avec le paragraphe 173 des Orientations, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et de protection et gestion.

L'Etat partie devrait faciliter les visites de terrain nécessaires dans les lieux clés. Compte tenu de la situation sécuritaire dans la région, l'Etat partie doit coordonner l'organisation de la mission avec le Département de sécurité des Nations Unies. Il est recommandé, afin de faciliter la préparation de la mission, de transmettre au Centre du patrimoine mondial (copie à l'UICN) au plus tard au moins un mois avant l'arrivée de la mission, les documents suivants :

- a) Les données sur les projets d'exploration pétrolières et sur les éventuels permis d'exploration ;
- b) L'étude de cadrage préliminaire définissant les termes de référence de l'Evaluation environnementale stratégique (EES) qui a été présentée, par les experts mandatés en octobre 2012, au Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, ainsi que tout rapport ultérieur y afférent ;
- c) Les études d'impacts environnementales disponibles sur les différentes concessions d'exploration pétrolière chevauchants le bien.
- d) Les informations mises à jour sur la situation sécuritaire dans le bien ;
- e) Les informations relatives à la mise en œuvre des mesures correctives ;
- f) Les informations détaillées sur le nouveau Code des hydrocarbures proposé, ainsi qu'une copie du projet de ce Code.

La mission devrait aussi tenir de consultations avec les autorités congolaises aux niveaux national, provincial et local. En outre, la mission devrait tenir des consultations avec l'ensemble des parties prenantes à savoir i) les chercheurs scientifiques, ii) les ONGs, iii) les représentants des communautés locales iv) les représentants des compagnies pétrolières SOCO International plc et TOTAL, v) les partenaires techniques et financiers et vi) les autorités provinciales et nationales.

Sur base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes mentionnées ci-dessus, la mission devra développer des recommandations à l'attention du gouvernement congolais et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'améliorer sa conservation et sa gestion. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.

La mission devra préparer un rapport concis sur ses résultats et ses recommandations dans les 6 semaines qui suivent la visite du terrain, en accord avec le format des rapports de mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial.

6.4 **Annexe 4 : Décision 37COM7A.4 (Phnom Penh, 2013).**

Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7A.Add,
2. Rappelant la décision **36 COM 7A.4** , adoptée à sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012),
3. Adresse ses très sincères condoléances aux familles des gardes tués lors des opérations de protection du bien ;
4. Exprime sa plus vive inquiétude sur la dégradation de la situation sécuritaire qui a de graves répercussions sur l'état de conservation du bien, notamment la perte du contrôle d'une partie du bien, la recrudescence du braconnage, organisé et armé, ainsi que l'occupation illégale de plusieurs parties du bien et qui risque d'anéantir le progrès réalisé dans la mise en œuvre des mesures correctives ;
5. Rappelle les engagements pris par le gouvernement congolais dans la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011, notamment sur la sécurisation des biens de patrimoine mondial et le renforcement des capacités opérationnelles de l'ICCN ;
6. Réitère sa plus vive préoccupation que l'Etat partie n'ait pas encore révisé les autorisations d'exploration pétrolière dans le parc, comme demandé dans sa décision **36 COM 7A.4** , et sur les conséquences de la déclaration du Ministre de l'Environnement qui indique que le gouvernement envisagerait de désaffecter une partie du parc au profit de l'exploitation pétrolière ;
7. Exprime sa vive inquiétude concernant le projet d'un nouveau Code des hydrocarbures qui permettrait l'exploitation pétrolière dans les aires protégées, y compris les biens du patrimoine mondial, et demande à l'Etat partie de renoncer à ce projet ;
8. Réitère sa demande à l'Etat partie d'annuler tous les permis d'exploration pétrolière se trouvant à l'intérieur du bien et rappelle l'incompatibilité de l'exploration et de l'exploitation pétrolière avec le statut de patrimoine mondial ;
9. Rappelle également son appel lancé aux compagnies TOTAL et SOCO de souscrire aux engagements déjà acceptés par Shell et ICM (Conseil international des mines et minéraux) et de ne pas entreprendre d'explorations, d'exploitation pétrolière ou minière au sein des biens du patrimoine mondial, ainsi que sa demande aux Etats parties à la Convention de faire tout leur possible pour s'assurer que les compagnies minières ou pétrolières établies sur leur territoire n'endommagent pas les biens du patrimoine mondial, conformément à l'article 6 de la Convention ;
10. Demande également à l'Etat partie d'inviter une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN de suivi réactif afin d'évaluer l'état de conservation du bien et notamment le statut des projets d'exploration pétrolière, et l'impact de la situation sécuritaire sur le bien, et si nécessaire, réviser les mesures correctives et leur calendrier d'application ;

11. Demande en outre à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2014** , un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien, y compris une actualisation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session en 2014 ;
12. Décide de poursuivre l'application du Mécanisme de suivi renforcé du bien ;
13. **Décide également de maintenir le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

6.5 **Annexe 5 : Photographies illustrant les questions de l'intégrité du bien et les activités de gestion**



Envahissement du parc à Ndwali, plaines de la Rwindi, PNVi. Cultures de riz et maïs. Déc 2010 © C. Aveling



Envahissement du parc à Mayangos, secteur nord, PNVi. Mars 2014 © C. Aveling



Séquelle de la rébellion M23 à Kibumba, PNVi. Mars 2014 © C. Aveling



Village illégale sur la côte ouest, PNVi. Déc 2010 © C. Aveling



Lubilya, village illégale près de la frontière ougandaise à Kasindi. Mars 2014. © C. Aveling



Garde de l'ICCN équipé et formé pour les actions paramilitaires. Mars 2014. © C. Aveling



Hippos et buffles à Lulimbi, PNVi, à la frontière avec le Queen Elizabeth NP, Ouganda. Déc 2009 © I. Mburanumwe



Troupeau de damalisques à Lulimbi, PNVi, à la frontière avec le Queen Elizabeth NP, Ouganda. Déc 2009 © I. Mburanumwe



Clôture électrique pour protéger les champs des agriculteurs contre les maraudes des éléphants et buffles. Secteur sud, PNVi. Mars 2014 © C. Aveling



Réhabilitation de l'adduction d'eau de Kingi (>40km de tuyaux), secteur sud PNVi. © C. Aveling



Canot rapide pour renforcer la surveillance et améliorer la gouvernance du lac. Secteur centre PNVi. Mars 2014 © C. Aveling



Suivi de la pêche dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du lac. Vitshumbi, secteur centre PNVi. Mars 2014 © C. Aveling



Chantier de l'infrastructure hydro-électrique sur la rivière Rutshuru avec un potentiel de générer 12,5 MW pour la ville de Rutshuru, secteur sud, PNVi. Mars 2014. © C. Aveling



Lodge à Rumangabo accueillant les visiteurs pour la visite de gorilles de montagne, activité génératrice de revenus très importantes et rouverte depuis la fin de la rébellion M23. Rumangabo, secteur sud, PNVi. Mars 2014. © C. Aveling